

BMS : Chutes de neige sur les reliefs dépassant les 900 mètres d'altitude

Des chutes de neige sont attendues sur les reliefs du Centre, de l'Est et de l'Ouest du pays dépassant les 900 mètres d'altitude à partir de vendredi soir, annonce un bulletin météo spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie.

P. 2

DK NEWS

Horaires des prières

Fajr : 05h55 Dohr : 12h33
Asr : 15h18 Maghreb : 17h43 Isha : 19h06

MÉTÉO		
Alger	: 13°	10°
Oran	: 15°	09°
Annaba	: 13°	09°
Béjaïa	: 14°	09°
Tamanrasset	: 25°	08°

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Vendredi 15 - Samedi 16 novembre 2019 - 18-19 Rabî' al-awwal 1441 - N° 2366 - 7^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-PALESTINE-ISRAËL

L'Algérie condamne avec force «l'agression odieuse» perpétrée par l'occupation israélienne contre la bande de Ghaza

P. 24

ALGÉRIE-SAHARA OCCIDENTAL

L'APN prend part à Paris, à la conférence parlementaire sur le Sahara Occidental

P. 24

ALGÉRIE-FRANCE

M. Boukadoum reçoit la députée française Marielle de Sarnez

P. 24

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE :

La campagne électorale débute officiellement demain

La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 12 décembre débutera officiellement dimanche prochain et mettra en lice cinq candidats dont les dossiers ont été acceptés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et validés par le Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi organique relative au régime électoral. P.p 3-4

► Les candidats tenus de déclarer les sources de financement de leurs campagnes électorales

► Les médias mobilisés pour une large couverture de la campagne électorale



39^{ÈME} VENDREDI DU HIRAK :

Les Algériens réitèrent leurs revendications pour le changement

P. 5

APN :

Adoption à la majorité du texte de loi séparant le régime fiscal des hydrocarbures des lois de finances

P. 6

M. Bedoui : «La création du Commissariat national aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique permettra de faire face aux difficultés sur le terrain»

P. 5

SANTÉ

COURIR La bonne foulée pour progresser

P.p 12-13

FOOTBALL

QUALIFICATIONS CAN-2021 (GR. H - 1^{ÈRE} JOURNÉE) ALGÉRIE - ZAMBIE 5-0 :

Les Verts déroulent et démarrent du bon pied

Pour son premier match officiel depuis sa consécration à la CAN-2019 en Egypte, l'équipe algérienne de football s'est baladée jeudi soir, en écrasant son homologue zambienne (5-0), au stade Mustapha-Tchaker de Blida, pour le compte de la 1^{re} journée (Gr.H) des qualifications de la CAN-2021 au Cameroun. P. 21



HYDROCARBURES :

Publication des décrets présidentiels validant des avenants de contrats d'exploitation

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté dans la wilaya de Skikda

P. 24

JUSQU'AU 18 NOVEMBRE Semaine culturelle japonaise

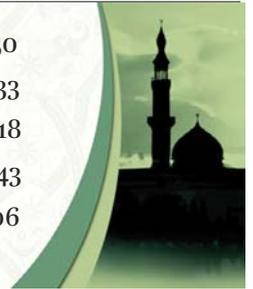
L'ambassade du Japon, organise jusqu'au 18 novembre, la Semaine culturelle japonaise. Au programme : des ateliers et démonstrations d'Ikebana, d'origami et de calligraphie, une exposition au Musée des Beaux-arts d'Alger, un concours de discours en langue japonaise à l'auditorium dupalais de la culture Moufdi-Zakaria, ainsi que des projections de films japonais à l'ambassade du Japon. Pour l'événement, une maîtresse d'Ikebana (art d'arrangement floral japonais) Mme Ri-ka Arai ainsi qu'un artiste d'origami M. Abdelwaheb HAFS seront à Alger pour présenter leurs arts. Le concours de discours en langue japonaise sera également organisé à cette occasion, pour la 3e fois, par l'ambassade du Japon.



Horaire des prières

Samedi 19 Rabī al-awwal 1440

Fajr	05:50
Dohr	12:33
Asr	15:18
Maghreb	17:43
Isha	19:06



MOUDJAHIDINE Zitouni les 17 et 18 novembre à Oran et Sidi Bel-Abbès



Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, effectuera dimanche 17 novembre, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Oran. Le ministre se rendra le lendemain au niveau de la wilaya de Sidi Bel Abbès.

COMMERCE Djellab à Tindouf

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tindouf. Au cours de cette visite, le ministre procédera à l'inauguration du salon international «El Mougar».



BANQUE D'ALGÉRIE Benabderrahmane Aymane, nouveau Gouverneur



Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a nommé, jeudi, M. Benabderrahmane Aymane au poste de Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a nommé, jeudi 14 novembre 2019, M. Benabderrahmane Aymane au poste de Gouverneur de la Banque d'Algérie», précise le communiqué.

SONATRACH Chikhi Kamel-Eddine, nouveau PDG



Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a nommé, jeudi, M. Chikhi Kamel-Eddine au poste de Président-Directeur-Général du Groupe Sonatrach, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a nommé, jeudi 14 novembre 2019, M. Chikhi Kamel-Eddine au poste de Président-Directeur-Général du Groupe Sonatrach en remplacement de M. Hachichi Rachid dont il a été mis fin aux fonctions en cette qualité», précise le communiqué.

SALLE IBN KHALDOUN «ça», «Maléfique» et «Joker» en projection

Dans le cadre de son programme cinéma, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise aujourd'hui à la salle Ibn Khaldoun, la projection de trois films : «ça» (14h), et Maléfique (17h) et Joker (20h).



Météo



	Max	Min
Alger	13°	10°
Oran	15°	09°
Annaba	13°	09°
Béjaïa	14°	09°
Tamanrasset	25°	08°

CET APRÈS-MIDI AU SIÈGE DU RND Conférence de Azzedine Mihoubi

Le candidat à la prochaine élection présidentielle, Azzedine Mihoubi, animera une conférence de presse consacrée à la présentation de son staff et les grandes lignes de son programme, cet après-midi à partir de 14h30 au siège du RND à Ben Aknoun.



MÉTÉO Chutes de neige sur les reliefs dépassant les 900 mètres...

Des chutes de neige affectent depuis hier les reliefs du Centre, de l'Est et de l'Ouest du pays dépassant les 900 mètres d'altitude, annonce un BMS émis par l'Office national de météorologie. Il s'agit des wilayas de Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Saïda, Naâma, El Bayadh, Tiaret, Laghouat et Djelfa où l'épaisseur de la neige oscillera entre 5 et 15 cm. Ces chutes de neige concerneront également les wilayas de Tissemsilt, Ain Defla, Blida, Médéa, Bouïra, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Batna et Khenchela avec une épaisseur estimée entre 10 et 20 cm durant la validité du BMS.

...Et fortes pluies accompagnées de chutes de grêle sur 15 wilayas du nord

De fortes pluies, parfois orageuses accompagnées localement de chutes de grêle, sont attendues aujourd'hui sur plusieurs wilayas du nord du pays. Ces pluies, placées en vigilance «orange», sont : Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran, Mostaganem et Chef où les quantités de pluies prévues sont estimées entre 20 et 30 mm durant la validité de ce BMS (samedi de 03h à 15h). Ces pluies toucheront, par la suite, les wilayas de Boumerdès, Tizi Ouzou, Bouïra, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Guelma et Souk Ahras avec des cumuls estimés entre 30 et 50 mm, note la même source, précisant que des rafales de vents sous orages sont également prévues.

AIR ALGÉRIE Les verts rallient Gaboronne via un vol spécial



Transporteur officiel des verts, la compagnie nationale aérienne Air Algérie, a réservé un vol spécial pour transporter les joueurs de la sélection nationale en direction de Gaboronne, la capitale du Botswana qui va accueillir lundi le match de la deuxième journée des éliminatoires face au Botswana pour le compte des qualifications à la CAN 2021.

DEMAIN À L'HÔTEL EL AURASSI Remise du 1^{er} prix Roche- ATRSS de la recherche en cancérologie

L'Agence thématique de recherche en sciences de la santé (ATRSS) et les laboratoires Roche Algérie SPA, organisent dimanche 17 novembre à partir de 18h à l'hôtel El Aurassi, la cérémonie de remise des prix de la première édition du prix Roche-ATRSS de la recherche en cancérologie en Algérie. La cérémonie sera rehaussée par la présence des ministres de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et du Travail.



AUJOURD'HUI ET DEMAIN À L'ENSV D'EL HARRACH Journées internationales des sciences vétérinaires

Ecole nationale supérieure vétérinaire d'El Harrach, abrite aujourd'hui et demain, la 14e édition des journées internationales des sciences vétérinaires. Cette nouvelle édition sera placée sous le thème «Les maladies animales contagieuses».

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE: La campagne électorale débute officiellement dimanche

La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 12 décembre débutera officiellement dimanche prochain et mettra en lice cinq candidats dont les dossiers ont été acceptés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) et validés par le Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi organique relative au régime électoral.



Les cinq candidats à la présidentielle sont l'ancien chef de gouvernement et président du parti Talaia el Hourriyet, Ali Benflis, l'ancien Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, l'ancien ministre de la Culture et actuel secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique (RND), Azzedine Mihoubi, l'ancien ministre de Tourisme et président du Mouvement el-Bina, Abdelkader Bengrina, et le président du parti Front Al-Moustakbel, Abdelaziz Belaid.

L'article 144 de la loi organique relative au régime électoral stipule que le retrait du candidat n'est ni accepté ni pris en compte après la validation des candidatures par le Conseil constitutionnel, sauf en cas d'empêchement grave légalement constaté par le Conseil.

Les cinq prétendants à la magistrature suprême ont commencé à rendre publiques les grandes lignes de leurs programmes électoraux, tout en appelant les électeurs à participer massivement au rendez-vous du 12 décembre.

Abdelmadjid Tebboune, qui se présente en candidat indépendant, a rendu public son programme électoral, placé sous le slogan «Engagés pour le changement, capables de le réaliser», comportant 54 engagements pour l'instaura-

tion d'une «Nouvelle République». Parmi les engagements contractés par M. Tebboune, figurent «une large révision de la Constitution, une reformulation du cadre juridique des élections, un renforcement de la bonne gouvernance à travers la séparation du monde des affaires de la politique et la mise en place de mécanismes garantissant la probité des fonctionnaires publics».

Le président du parti Talaia el Hourriyet, Ali Benflis, a lui aussi présenté les grandes lignes de son programme électoral qui se veut une «transition globale» visant «la modernisation politique, économique et sociale du pays».

Sous le slogan «Notre serment pour l'Algérie», M. Benflis a affirmé qu'il œuvrerait à un «changement global», conformément aux demandes et aux aspirations «justes et légitimes» du Hirk, le mouvement populaire de contestation qui revendique depuis le 22 février dernier un changement radical du système de gouvernance du pays.

Le président du mouvement el-Bina, Abdelkader Bengrina, a déclaré, de son côté, que son programme s'appuie essentiellement sur «le principe de consultation des Algériens sur les voies de sortie de crise, la récupération des fonds

volés, la concrétisation de la sécurité alimentaire et territoriale de l'Algérie», tout en apportant son soutien aux exigences du mouvement populaire Hirk.

Mohamed Charfi, président de l'ANIE, qui a la haute main sur tout le processus électoral, a exprimé l'engagement de cette instance à veiller au caractère «régulier et démocratique» de la présidentielle, assurant que «ses membres sont mobilisés pour préserver le choix du peuple».

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Hassane Rabehi, a souligné que «toutes les mesures nécessaires» ont été prises en prévision de l'élection présidentielle et pour garantir le déroulement de la campagne électorale dans «les meilleurs conditions».

Le fichier électoral assaini à 100%

Le vice-président de l'ANIE, Abdelhafid Milat, avait indiqué, pour sa part, que la campagne électorale verra «des débats entre candidats, en cours de préparation en coordination avec l'Autorité de régulation de l'audio-visuelle (ARAV)», mettant en exergue le rôle «prépondérant» des médias dans le déroulement régulier et loyal de la campagne électorale.

Il avait ajouté à propos du financement de la campagne électorale que cette opération est régie par la loi, assurant que l'ARAV «ne permettra pas que des fonds issus d'activités illégales et dont l'origine est inconnue soient utilisés et interviendra en cas de dépenses excessives et injustifiées pour demander des explications».

Évoquant, d'autre part, le fichier électoral national électronique, il a soutenu qu'il a été «assaini à 100%», en coordination avec les autorités administratives en un temps record.

«L'efficacité de ce fichier exempt de toute erreur a été établie», avait-il encore affirmé, estimant qu'il représente une «garantie de la transparence du processus électoral». Une «Charte d'éthique des pratiques électorales» a été, en outre, élaborée par l'ANIE. Elle engage tous les acteurs participant au processus électoral à «accepter la responsabilité d'agir de façon à maintenir et à renforcer la confiance du citoyen par rapport à l'intégrité et la transparence du processus électoral». Le parti du Front de libération nationale (FLN), majoritaire au Parlement mais qui peine à se relever de son soutien aux mandats successifs du président sortant, Abdelaziz Bouteflika, deux décennies durant, n'a ni présenté de candidat, ni apporté, jusqu'à maintenant, son appui à aucun candidat.

Hormis le parti Talaia el Hourriyet, les autres partis de l'opposition, réunis au sein du Forum national pour le dialogue et des Forces de l'alternative démocratique, dont le Mouvement de la société de la paix (MSP), le Front des forces socialistes (FFS), le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et le parti des travailleurs (PT) n'ont pas présenté de candidats.

Ces formations considèrent que les conditions «ne sont pas réunies pour la tenue d'une élection permettant le choix libre et souverain du peuple et que son organisation dans le cadre du système actuel ne servira qu'à sa régénération».

39^{ÈME} VENDREDI DU HIRAK : Les Algériens réitèrent leurs revendications pour le changement

Des citoyens sont sortis de nouveau pour le 39^{ème} vendredi consécutif, dans les rues d'Alger et d'autres villes du pays, réitérant les mêmes revendications brandies depuis le début du Hirk, appelant au changement et au départ des symboles de l'ancien système.

Comme à l'accoutumée, les manifestants ont commencé à se regrouper dès la matinée dans les lieux habituels du Hirk pour converger, après la prière du hebdomadaire du vendredi, vers la Grande-Poste, la rue Didouche Mourad, la place Maurice-Audin et le boulevard Colonel Amirouche, sous une pluie fine et un temps froid.

Encadrés par un dispositif sécuritaire imposant et brandissant les portraits des martyrs de la glorieuse Révolution de novembre 1954, les manifestants ont scandé les slogans habituels à travers lesquels ils ont appelé au changement et à l'édification d'un Etat de droit, ainsi qu'à l'indépendance de la justice.

Les manifestants ont également entonné l'hymne national et brandi le drapeau algérien, tout en réitérant leur détermination à demeurer mobilisés jusqu'à «l'application des articles 7 et 8 de la Constitution» et «la préservation de l'unité nationale».

Ils ont aussi exprimé leur opposition à toute ingérence étrangère dans les affaires internes du pays et appelé à la poursuite de la lutte contre la corruption et le jugement des responsables impliqués dans le détournement et la dilapidation des deniers publics.

Les mêmes revendications ont été exprimées lors de marches similaires organisées dans d'autres villes du pays, notamment à Tizi-Ouzou, Bejaia, Blida, Chlef, Médéa, Djelfa et Tipaza où des citoyens ont exigé le respect de la souveraineté populaire et affiché leur attachement au caractère pacifique du mouvement populaire.

À l'Ouest, des marches pacifiques ont été organisées à Oran, Tlemcen, Saïda, Sidi Bel-Abbès pour revendiquer des élections «transparentes et honnêtes» et la poursuite de la lutte contre la corruption et les corrompus.

Même constat à l'Est du pays où des citoyens sont sortis à Constantine, Oum El-Bouaghi, Jijel, Skikda et Annaba pour réclamer l'indépendance de la justice et l'application des articles 7 et 8 de la Constitution. Au sud du pays, notamment à El-Oued et Ghardaïa, les citoyens ont renouvelé leurs revendications pour le «changement», tout en mettant en avant leur attachement à l'unité nationale.

Les marches de ce vendredi interviennent à la veille du coup d'envoi de la campagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre 2019 qui débutera dimanche prochain.

Cinq candidats sont en lice pour cette présidentielle. Il s'agit de l'ancien chef de gouvernement et président du parti Talaia el Hourriyet, Ali Benflis, l'ancien Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, l'ancien ministre de la Culture et actuel secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique (RND), Azzedine Mihoubi, l'ancien ministre de Tourisme et président du Mouvement el-Bina, Abdelkader Bengrina, et le président du Front Al-Moustakbel, Abdelaziz Belaid. Les cinq candidats qui s'apprennent à animer la campagne électorale, ont multiplié leurs sorties médiatiques afin de présenter et expliquer leurs programmes respectifs et convaincre les citoyens de se présenter en masse aux bureaux de vote le jour du scrutin.

APS

LE PRÉSIDENT DE L'ANIE, MOHAMED CHARFI : « Tous les moyens techniques et humains mobilisés pour assurer le bon déroulement de la campagne électorale »

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a indiqué jeudi à Alger, que tous les moyens techniques et humains étaient mobilisés pour assurer le bon déroulement de la campagne électorale de la présidentielle du 12 décembre prochain. «Tous les moyens techniques et humains ont été mobilisés et organisés de manière judicieuse répondant à toutes les exigences de la campagne», a déclaré M. Charfi à la presse après avoir inspecté des studios d'enregistrement audiovisuels destinés à la présentation des programmes et des discours des cinq (5) candidats au scrutin du 12

décembre, dans le cadre de la campagne électorale qui débutera dimanche prochain.

Tous ces moyens permettront d'assurer «l'équité entre l'ensemble des candidats en matière de couverture de leurs activités et déclarations» de même qu'ils garantiront aux électeurs le «libre choix» en ce sens où ils leur permettront de prendre «pleinement connaissance» du programme du candidat qu'ils choisiront au poste de président de la République, a-t-il dit.

Le président de l'ANIE a, par ailleurs, mis en avant le rôle majeur des médias, tous supports confondus, qui «éclaireront les électeurs

et contribuent à assurer un scrutin libre, régulier et transparent».

A une question sur l'éventuel impact du Hirk sur le processus électoral, M.

Charfi a affirmé que «tout Algérien est libre d'exprimer son opinion mais cette liberté implique un devoir, celui de respecter la liberté de l'Algérie qui ne partage pas son avis».

«Le dernier mot reviendra au peuple algérien le jour du scrutin», a-t-il soutenu, ajoutant que «le Président élu prendra en charge, en toute légitimité et responsabilité, les questions sociales posées et celles qui doivent être tranchées car il sera le plus habilité à le faire».

CHLEF : Marche de soutien à la présidentielle du 12 décembre

Des citoyens ont tenu, jeudi un sit-in pacifique suivi d'une marche à travers les artères principales de la ville de Chlef, pour exprimer leur soutien à l'organisation de l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, a-t-on constaté.

Des citoyens, et autres acteurs de la société civile et cadres de différents secteurs ont observé dans la matinée, un sit-in devant le siège de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW), avant de s'ébranler en une marche sillonnant les artères

principales du chef-lieu de wilaya, brandissant des pancartes et scandant des slogans de soutien au prochain scrutin présidentiel. «Djeich Chaab Khaoua Khaoua» (armée- peuple frères), «L'armée est notre armée... et les élections

notre espoir», ont été les principaux slogans réitérés, à l'occasion par les manifestants, qui ont également brandi des pancartes soutenant que «les élections sont l'unique garant de la démocratie», et «Où je voterai le 12 décembre».

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE:

Les candidats tenus de déclarer les sources de financement de leurs campagnes électorales

Les cinq (5) candidats en lice pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain sont tenus de déclarer les sources de financement de leurs campagnes électorales, et ce conformément aux dispositions de la loi organique relative au régime électoral, et ce en vue de garantir un processus électoral régulier et transparent.

A ce titre, l'article 190 du régime électoral stipule que les campagnes électorales sont financées au moyen de ressources provenant de la contribution des partis politiques, de l'aide éventuelle de l'Etat, accordée équitablement et des revenus des candidats.

L'article 191 de la même loi interdit à tout candidat à une élection à un mandat national ou local de recevoir, de manière «directe» ou «indirecte», des dons en espèces, en nature ou toute autre contribution quelle qu'en soit la forme, émanant d'un Etat étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère.

Les dépenses de campagne d'un candidat à l'élection du Président de la République ne peuvent excéder un plafond de cent millions de dinars (100.000.000 DA) pour le premier tour.

Ce montant est porté à cent vingt millions de dinars (120.000.000 DA) en cas de deuxième tour, précise l'article 192.

Aux termes de l'article 193 de la même loi, «tous les candidats à l'élection présidentielle ont droit, dans la limite des frais réellement engagés, à un remboursement forfaitaire de l'ordre de dix pour cent (10%)».

«Le candidat à l'élection du Président de la République ou à la liste de candidats aux élections législatives, est tenu d'établir un compte de campagne retraçant, selon leur origine et selon leur nature, l'ensemble des recettes perçues et des dépenses effectuées.

Ce compte, présenté par un expert comptable ou un commissaire aux comptes, est adressé au Conseil constitutionnel et à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE)», souligne l'article 196.

Le compte du Président de la République élu, est publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, selon le même article qui précise que les comptes des candidats sont déposés auprès du Conseil constitutionnel.

En cas de rejet du compte de campagne électorale par le Conseil constitutionnel, il ne peut être procédé aux remboursements prévus aux articles 193 et 195 de la présente loi organique. A ce titre, le membre de l'ANIE, Karim Khelfane avait rappelé que l'une des principales missions de cette Autorité est de veiller à ce que le scrutin soit «démocratique, transparent et propre», indiquant, à ce sujet, que l'Autorité «s'engage à s'attarder» sur la question de la provenance du financement de la campagne électorale.

Il avait assuré, en outre, que l'argent des candidats «sera filtré par un commissaire au compte» et que des «investigations» seraient menées par l'ANIE dans ce sens. Pour ce qui est des appréhensions sur le financement de la campagne électorale par le «l'argent sale», le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Hassen Rabehi avait affirmé que «cette échéance se déroulera dans de bonnes conditions, au regard des moyens et des procédures légales et administratives décidées dans le cadre de la démarche visant à protéger ce rendez-vous historique, grâce à la conjugaison des efforts de tous les citoyens», ajoutant que «l'ère de la corruption est résolue et la Justice a prouvé qu'elle est à l'affût de tous les corrompus».

La campagne électorale de la Présidentielle du 12 décembre prochain est marquée par l'élaboration d'une charte d'éthique des pratiques électorales qui sera signée, samedi à la veille du lancement de la campagne électorale, par l'ANIE, les candidats et les médias. Dans sa 14e clause, cette charte engage les candidats à «ne pas recourir, durant la campagne électorale, aux moyens et avantages dont ils jouissent de par leur fonction». Les cinq candidats à la prochaine Présidentielle ont été destinataires d'une copie de la charte qu'ils n'ont pas contesté», a fait savoir l'ANIE. La signature de la charte «ne sera pas obligatoire», toutefois les candidats, l'ANIE et les médias procéderont à la signature de ce document de par son importance pour le bon déroulement de la campagne électorale.

Pour contrôler le financement de la campagne des cinq candidats, l'ANIE fera appel à des commissaires aux comptes qui auront à vérifier les sources financières du candidat. En cas de doute, ils demandent au candidat de révéler les sources de financement de la campagne si les dépenses sont excessives.

APS

L'ARAV s'emploie à accompagner le processus électoral à travers son rôle de contrôle

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) s'emploie à accompagner le processus électoral de la présidentielle du 12 décembre prochain en s'engageant à accomplir son rôle légal et de contrôle dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

L'ARAV s'emploie, avec ses moyens, en faveur de la réussite de cette échéance nationale, qu'elle a qualifiée de «charnière», car constituant une «solution constitutionnelle» à une crise multidimensionnelle, notamment institutionnelle, en appelant les médias audiovisuels et électroniques à informer les citoyens «avec responsabilité» et à faciliter l'accès des candidats à l'opinion publique nationale, en Algérie et à l'étranger, en toute objectivité, transparence et équité.

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel avait assuré récemment qu'elle «s'acquittera de son rôle, dans le cadre de ses missions fixées dans la loi 14-04, pour garantir la réussite de ce scrutin présidentiel décisif dans la vie de la Nation, et conformément à la loi organique 19-07 dont l'article 8 prévoit une coordination avec l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), pour assurer la répartition équitable de l'accès des candidats aux médias audiovisuels nationaux».

L'ARAV a appelé de ses vœux que «toutes les parties, les candidats et les acteurs du secteur de l'information respectent les lois pertinentes et les règles déontologiques et juridiques pour contribuer à la réussite de la campagne électorale et convaincre l'électeur avec un programme électoral à même d'amener le citoyen à voter et à élire un président de la République, la pierre angulaire de l'édification de l'Algérie nouvelle, l'Algérie des institutions, des droits et des libertés».

L'Autorité s'est, en outre, dite confiante que les diffé-



rents médias audiovisuels nationaux publics et privés seront au «rendez-vous», au regard des caractéristiques de leur message, à savoir «l'objectivité, l'impartialité et le bannissement du sensationnel et de l'alarmisme», et qu'ils seront «à la hauteur de cet événement qui concrétise la solution constitutionnelle à la crise que traverse le pays».

L'ARAV prête à suivre le déroulement de la campagne électorale

Parallèlement à la finalisation des préparatifs aux plans matériel et humain pour accompagner la campagne électorale, qui débutera dimanche prochain, l'ARAV a mis en place un plan pour suivre le déroulement de cet événement électoral majeur, prévoyant notamment la répartition équitable du temps de parole réservé à chaque candidat sur les médias tout au long de la campagne électorale jusqu'au jour du scrutin en passant par le silence électoral.

Le président de l'ARAV, Abdelrezak Zouina avait déclaré, il y a deux jours, que son organe était «disposé à contrôler et réguler la campagne électorale en coordination avec l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE)»,

relevant que «toutes les mesures ont été prises pour l'accompagnement et le déroulement de cet événement dans les meilleures conditions et dans le respect des dispositions de la Constitution et des lois de la République».

A noter que la campagne électorale sera officiellement lancée le 17 novembre en cours, avec toutes les activités qu'entreprendra le candidat, ses sympathisants ou son parti pour convaincre les électeurs de son programme et de la nécessité de participer massivement au scrutin.

Partant de ce principe, chaque candidat s'emploiera à convaincre les électeurs de son programme électoral ou du programme de son parti politique par les différents moyens prévus par la loi, y compris l'expression directe via les chaînes de télévision publiques et indirecte via les autres médias audiovisuels et la presse électronique.

Les médias tenus au respect des règles prévues par la Constitution et les différents textes juridiques

Les médias audiovisuels et électroniques sont tenus, pour mener à bien la mission du service public en lien avec la campagne électorale, «au res-

pect des règles prévues dans la Constitution et des différents textes juridiques, notamment ceux liés directement à l'activité audiovisuelle en matière d'exigences en rapport avec l'échéance présidentielle du 12 décembre 2019», a souligné l'ARAV.

Dans ce sillage, «les médias audiovisuels nationaux autorisés à exercer en application de la législation et de la réglementation en vigueur, participant à la couverture de la campagne électorale, sont tenus de garantir la répartition équitable du temps d'antenne entre les candidats», a-t-elle rappelé.

L'autorité a mis en avant nombre de règles et de principes tirés d'articles ou d'alinéas tant de la Constitution (articles 7,8,9 et 50) que de la loi organique relative à l'information (article 02), le code électoral (articles 173 et 178) et la loi relative à l'activité audiovisuelle (articles 47 et 48), notant que la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information «est garantie et qu'elle n'est restreinte par aucune forme de censure préalable» et que «cette liberté ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui».

Le président de l'APN «optimiste» quant au choix du peuple algérien d'aller vers les urnes

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, s'est dit, jeudi à Alger, «optimiste» quant au choix du peuple algérien d'aller vers les urnes pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, saluant le rôle des députés dans l'encadrement juridique de cette échéance électorale.

«Nous demeurons optimistes quant au choix du peuple algérien qui sera favorable aux élections», a indiqué M. Che-

nine lors d'une séance plénière de l'APN consacrée au vote de plusieurs projets de loi. M. Chenine a également évoqué le rôle des députés dans l'encadrement de la prochaine présidentielle, à travers la promulgation d'un système juridique à même de garantir «la transparence et la régularité» de ce rendez-vous électoral.

Dans le même contexte, le président de la Chambre basse du Parlement a abordé le rôle de l'institution militaire,

saluant «le haut sens de professionnalisme» de l'Armée nationale populaire (ANP).

Par ailleurs, la séance plénière a vu la validation de la qualité de membre du nouveau député Mouloud Athmani du parti Tajamou Amel el Djazair (Taj), qui remplace le député Belouafi Moulay Ahmed de Tamanrasset, décédé en septembre écoulé dans un accident de la route.

CAMPAGNE ÉLECTORALE DE LA PRÉSIDENTIELLE: Tirage au sort du programme d'interventions des candidats dans les médias

Le tirage au sort a eu lieu jeudi à Alger pour le programme d'interventions dans les médias audiovisuels publics, des cinq (05) candidats à la présidentielle prévue le 12 décembre 2019, en prévision de la campagne électorale qui sera lancée officiellement dimanche prochain, jusqu'au 8 décembre. Supervisé par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), en présence des représentants des cinq (05) candidats, ce tirage

au sort a permis de fixer le nombre, la durée, les tranches horaires et le système d'intervention des candidats dans la Télévision et la Radio nationales tout au long de la campagne électorale.

A ce propos, le chargé de la communication à l'Etablissement public de la Télévision (EPTV) lors de la campagne, Omar Zidane a affirmé que les volumes horaires consacrés à chaque candidat seront «équitablement» répartis,

ajoutant qu'ils seront divisés en plusieurs unités de 6 minutes. Le temps de diffusion est réparti en quatre tranches horaires de 30 minutes chacune qui précéderont les journaux télévisés (JT). S'agissant de la Radio nationale, le chargé de la coordination de la campagne électorale, Mohamed Badreddine, a indiqué que les tranches horaires d'expression directe seront diffusées sur les ondes des chaînes 1 et 2 de la radio nationale

(arabophone et en tamazight). Le volume horaire d'expression directe est fixé à deux heures par jour sur chaque chaîne, réparti sur 4 tranches horaires, a-t-il précisé, ajoutant que chaque tranche comprend 5 unités dont la durée est de 6 minutes pour chaque candidat. Chaque candidat doit respecter son temps de parole quotidien, fixé au titre de la campagne électorale, avant les principaux journaux d'information, a-t-il soutenu.

LE PREMIER MINISTRE, NOUREDDINE BEDOUI : «La création du Commissariat national aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique permettra de faire face aux difficultés sur le terrain»

Le Premier ministre, Noureddine Bedoui, a affirmé jeudi à Alger que la création du Commissariat national aux Énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique permettra de faire face aux obstacles et aux difficultés entravant la mise en œuvre, sur le terrain, du programme national en la matière.

«La mise en place de ce commissariat vient en réponse aux difficultés et aux obstacles ayant été enregistrés lors de la mise en œuvre du programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique», a indiqué M. Bedoui, dans une allocution, en son nom par le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, lors de la cérémonie d'installation du Commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Ces difficultés, a-t-il précisé, consistent en le manque de coordination entre les différents secteurs, l'insuffisance en termes de compétences techniques et la non conformité des modes de financement actuels, ajoutant que ce commissariat «constituera une force de proposition à la disposition des Pouvoirs publics en vue d'opérer les changements dynamiques devant être introduits pour être au diapason du développement technique, technologique, scientifique et économique».

«Huit ans après le lancement du programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il s'est avéré que sa mise en œuvre est entravée par plusieurs obstacles et difficultés dont le financement, l'insuffisance en matière de compétences techniques locales et le manque de coordination entre les différents secteurs», a-t-il expliqué.

Il a ajouté, à ce propos, que «la diversité des acteurs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique outre la complexité des missions à assumer pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'Etat, requièrent une coordination efficace et cohérente entre les différents secteurs».

Indiquant que cette coordination va permettre de déterminer les moyens disponibles notamment les expertises nationales, le Premier ministre a fait savoir que «l'Etat devait, dans le cadre de l'instauration d'une coordination multisectorielle entre les différents acteurs, créer une instance nationale jouissant des prérogatives nécessaires pour s'acquitter de ces missions». Il s'agit, a-t-il dit, du commissariat national aux Énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Mettant en avant les activités assurées par cette nouvelle instance, M. Bedoui a affirmé que le développement des énergies renouvelables et des mesures de l'efficacité énergétique constituait une «alternative à la sécurité énergétique dans le développement économique, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique».

«Le commissariat aura pour mission de définir une stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et d'assurer une coordination des efforts nationales en vue de mettre en œuvre les programmes adoptés par le pouvoir politique en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique».

Le Commissariat ouvrera également à assurer le soutien nécessaire aux parties prenantes institutionnelle et économique



en termes de formation et d'encouragement de la recherche, du développement des informations scientifiques et techniques sur les énergies renouvelables», a ajouté M. Bedoui. Le Premier ministre a rappelé que les autorités publiques algériennes ont adopté en février 2011 un programme national aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 dans le cadre de la planification de l'avenir énergétique en Algérie eu égard «à la demande croissante en énergie à l'effet d'amener le pays à diversifier ses ressources énergétique et partant assurer l'avenir des générations montantes».

«L'objectif attendu à travers ces programmes est d'assurer la sécurité énergétique de notre pays et de créer à long terme une dynamique pour le développement économique par la relance des industries sources de richesse et de postes d'emploi permanents et la préservation de l'environnement ainsi que la lutte contre le changement climatique», a-t-il dit.

Et d'ajouter «les capacités énergétique dont jouit l'Algérie notamment l'énergie solaire, nous permet d'agir pour introduire les énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et contribuer à répondre aux besoins du marché national accru en électricité, préserver nos ressources des hydrocarbures, assurer des milliers d'emplois directs et indirects et économiser des quantités considérables de gaz qui seront exportées à l'étranger permettant d'assurer des revenus supplémentaires importants à l'Etat».

Dans ce cadre, le Premier ministre a rappelé les mesures prises par le gouvernement en vue de mettre en œuvre ces programmes qui consistent essentiellement en la création d'une Caisse nationale des énergies renouvelables et la mise en place d'un cadre juridique et des dispositions réglementaires devant examiner les conditions d'obtention de privilèges aux structures de production d'électricité à travers la promotion des énergies renouvelables ou la production commune, outre la mise en place des mécanismes encourageant la production des énergies renouvelables à travers les-

quels sera garanti l'achat de la production pendant 20 ans pour les installations des énergies solaires et éoliennes.

A ce propos, M. Bedoui a appelé M. Yassaa à «relever le défi en vue de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique étant donné que l'Algérie aspire à réaliser un bouquet énergétique pour diversifier les sources de l'énergie et ne pas dépendre uniquement du gaz pour produire l'énergie électrique alors qu'il peut exploiter toutes les ressources dont elle recèle notamment l'énergie solaire pour produire cette substance vitale et orienter le gaz à des activités ayant une plus value pour développer l'économie et créer de nouveaux postes d'emploi.

Le Commissariat des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est dirigé par un commissaire désigné par décret présidentiel et un conseil d'administration composé des représentants de différents secteurs activant dans ce domaine, a-t-on rappelé.

Le Commissariat est assisté dans ses missions par un Conseil consultatif composé de compétences nationales reconnues dans ce domaine, d'opérateurs économiques et de représentants de la société civile.

Ce conseil se veut un espace de consultation et une force de proposition pour le développement des énergies renouvelables et la promotion des mesures de l'efficacité énergétique.

Installé jeudi à la tête du commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en présence de membres du gouvernement, M. Noureddine Yassaa, âgé de 46 ans, est diplômé de l'université des sciences et des technologies Houari Boumediène et titulaire d'un doctorat d'Etat en chimie.

M. Yassaa a travaillé en tant que chercheur à l'Institut allemand Max Planck et a occupé avant sa nomination à cette nouvelle tâche, le poste de directeur du centre de développement des énergies renouvelables (CDER).

Il est également membre du bureau du groupe de travail relevant des Nations Unies chargé du changement climatique, membre de la commission de gouvernance du programme de recherche commune entre l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) sur les énergies renouvelables et aussi membre dans plusieurs instances nationales et internationales et coordinateur dans plusieurs programmes et projets dans le domaine des énergies renouvelables et du changement climatique au niveau national et international.

M. Yassaa est éditeur de plus de 70 publications scientifiques internationales et membre dans le comité de lecture des revues nationales et internationales.

Il a plusieurs études sur les énergies renouvelables en Algérie et dans la région du Sahel. M. Yassaa s'est consacré à la recherche et a obtenu plusieurs prix dans son domaine de spécialisation et a plusieurs contributions dans des revues internationales, des conférences et des forums nationaux et internationaux.

RÉSEAUX SOCIAUX:

Rabehi : «Les journalistes appelés à la vigilance pour éviter le piège des fake news»

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Hassane Rabehi a mis en garde, jeudi à Alger, contre les dangers des réseaux sociaux devenus «un terreau fertile pour les fake news», appelant les journalistes à la vigilance pour éviter de tomber dans ce piège.

Prononçant une allocution à l'occasion de la journée d'étude sur «l'impact des réseaux sociaux sur les sociétés, enjeux, réalités et défis», M. Rabehi a indiqué que «les réseaux sociaux sont devenus un terreau fertile pour les fake news», ajoutant que «les journalistes, en cette conjoncture que traverse le pays, sont appelés à la vigilance pour éviter de tomber dans leur piège, vu leurs graves répercussions sur l'unité et la stabilité des pays».

«Les ennemis du peuple algérien exploitent ses réseaux, dans des tentatives vaines et désespérées, pour semer la fitna et attenter aux institutions de la République, à leur tête l'institution de l'Armée nationale populaire (ANP), protectrice de la souveraineté et de l'unité territoriale» qui a soutenu, sans aucune hésitation, «les choix du peuple pour une élection présidentielle démocratique, libre et transparente».

Évoquant certaines expériences où les fake news ont influé sur le devenir des Nations, la tendance des électeurs et les convictions des candidats, le porte-parole du gouvernement a estimé nécessaire de «s'inspirer de ces expériences ainsi que des efforts déployés en matière d'organisation des réseaux sociaux, en vue de faire face aux colporteurs de mensonges, aux semeurs de désespoir et aux déguiseurs de vérités».

Le ministre a saisi l'occasion pour saluer les nombreux Algériens, particulièrement les jeunes qui utilisent «positivement» les réseaux sociaux pour faire face aux «ennemis de l'Algérie qui propagent des mensonges et des calomnies», et pour être au service de causes humanitaires et de solidarité, consolidant ainsi les valeurs de citoyenneté et de cohésion propres à notre société, en toutes circonstances, a-t-il dit.

Affirmant que la presse nationale a sans cesse prouvé son attachement aux questions de la Patrie», M. Rabehi a souligné que cette dernière accompagne aujourd'hui «avec objectivité et professionnalisme les aspirations du peuple à un lendemain meilleur dont l'issue légitime sera la Présidence de la République le 12 décembre, une issue ouverte à toutes les espérances».

Le secteur de la Communication est déterminé à être un partenaire «actif et positif» dans l'emploi des nouvelles technologies pour promouvoir les hautes valeurs et s'adapter aux derniers développements sur la scène nationale, a-t-il ajouté, soulignant que le portail électronique du ministère s'est doté de réseaux sociaux pour opérer «l'interactivité escomptée avec le public, en consécration de la mission de l'information que nous voulons honorer à travers les différents médias aux niveaux central et régional».

Trouver des règles pour conforter la liberté d'expression et de la presse

Selon le ministre, le secteur de la Communication a opté pour ce qu'on appelle communément «la flotte numérique», en vue d'optimiser, a-t-il expliqué, ses performances, notamment à la faveur des événements marquants et des rendez-vous exceptionnels que connaît le pays dans le processus d'édification et de renouveau.

Les démarches du secteur, poursuit le ministre, s'inscrivent dans le cadre de «la concrétisation de son programme ambitieux qui repose sur l'encouragement du professionnalisme et d'une pratique journalistique responsable et une meilleure exploitation de l'espace numérique, à travers une série d'initiatives et d'activités, à l'instar de l'introduction de textes juridiques nouveaux ou actualisés qui prennent en charge les effets et répercussions directs du progrès technologique, qui dessinent les contours de société de l'information».

Au regard de la forte influence des médias sur l'opinion publique et les différents domaines de la vie dans le pays, M. Rabehi a dit que le principal objectif de l'initiative de son secteur était de «trouver des règles qui confortent la liberté d'expression et de la presse dans le respect de l'éthique professionnelle et du droit du citoyen à une information crédible, à la culture et au divertissement constructifs, soulignant qu'il s'agit, pour son département ministériel, de procéder à un diagnostic «continuu» de la situation des médias nationaux et de présenter des propositions, à même de développer le rôle de la presse et sa contribution à la consolidation de la sécurité et de la stabilité du pays et au confortement du système des droits et libertés».

Le ministre aspire, à travers cette rencontre, organisée par le Conseil national des journalistes algériens (CNJA), à s'inspirer des avis et propositions des intervenants des différentes spécialités sur les voies et moyens d'une mise à profit optimale de la crédibilité des réseaux sociaux dans l'orientation de l'opinion publique et du respect de la vie privée et l'opinion d'autrui, en consolidation, a-t-il précisé, «de la pratique démocratique, de la liberté de la presse responsable, dont la presse électronique».

À l'occasion, M. Rabehi a loué les efforts des membres du CNJA, devenus aujourd'hui «une tradition professionnelle honorable», que la presse nationale a toujours perpétué.

La presse demeure, insiste le ministre, «depuis toujours fidèle à la défense des causes de la patrie, se dressant en rempart inébranlable et en protectrice des constantes de la Nation et de ses ambitions», soulignant que le thème choisi par le CNJA se voulait «une preuve de l'intérêt qu'accorde le conseil à une question qui nous concerne tous, vu son importance capitale, d'autant plus que notre pays se dirige résolument et avec espoir vers un rendez-vous décisif et crucial pour la Nation».

Le Premier responsable du secteur a affirmé que les exposés et les interventions des représentants des établissements et des organismes nationaux participants enrichiront le débat autour des différents aspects des nouvelles techniques qui ont impacté le journalisme de façon directe et substantielle, sachant que les réseaux sociaux sont désormais «une partie intégrante de la vie moderne» et qu'elles sont, en même temps, «ni un bien, ni un mal, mais leurs modes d'utilisation sont les plus à même de définir leurs aspects aussi bien négatifs que positifs». Abordant leurs inconvénients, le ministre a rappelé que des études mondiales ont démontré que ces moyens, devenus désormais une addiction chez les jeunes, influent sur leur santé mentale, en les transportant vers un monde virtuel différent de la réalité et de la vie quotidienne. Ils leur causent également des problèmes familiaux notamment le divorce et l'éclatement de la cellule familiale, outre l'utilisation de leurs informations personnelles stockées dans certaines applications et plateformes électroniques à des fins politiques dans certains pays, a déploré M. Rabehi.

APB

Rabehi : «Le Gouvernement procède à l'élaboration de textes de lois pour l'organisation de la profession de journaliste»

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Hassan Rabehi a affirmé, jeudi à Alger, que le Gouvernement était en passe d'élaborer une série de textes de lois permettant à la presse de travailler dans un «cadre organisé». Dans une déclaration à la presse en marge d'une journée d'études sur l'impact

des réseaux sociaux sur les sociétés, le ministre a précisé que le Gouvernement «a pris l'initiative d'élaborer une série de textes de lois liés à la profession de journaliste et aux établissements médiatiques de la presse écrite et audiovisuelle», indiquant que «ces textes sont en cours d'examen avant leur adoption». Ces textes

permettront à la corporation d'«œuvrer et d'interagir dans un cadre légal organisé, à la lumière du respect de l'éthique en assumant ses responsabilités devant tous». Dans ce cadre, le ministre de la Communication a déclaré que la presse en Algérie «est libre» mais «elle doit faire preuve de professionnalisme et de responsa-

bilité», mettant en avant son rôle «dans l'orientation et la sensibilisation de la société pour le bien du pays». Par ailleurs, M. Rabehi a appelé les citoyens «à réagir à tout ce qui est relayé à travers les réseaux sociaux et les sites électroniques pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à l'intérêt suprême du pays».

APN: Les députés adoptent à la majorité l'amendement du code de procédure pénale

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), ont adopté jeudi à la majorité le projet de loi amendement du code de procédure pénale visant la préservation des deniers publics à travers la facilitation de la mise en mouvement de l'action publique et l'annulation des contraintes qui faisaient obstacles à la Police judiciaire.

Lors d'une séance plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine en présence du ministre de la Justice Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati et de membres du Gouvernement, les députés ont adopté le projet de loi modifiant le code de procédure pénale s'inscrivant dans le cadre de la poursuite des efforts consentis par le Gouvernement pour la préservation des deniers publics en consolidant le cadre juridique de lutte contre la criminalité et la corruption, à travers l'abrogation des dispositions à effet négatif sur la mise en mouvement de l'action publique et son exercice par le ministère public d'une part, et celles faisant obstacles à la Police judiciaire lors de l'accomplissement de ses missions, d'autre part.

Le nouveau code qui vient amender l'ordonnance 66-155 de juin 1966 portant code de procédure pénale, a introduit une révision de la mise en mouvement de l'action publique pour les crimes en lien avec les deniers publics, ainsi que les attributions et missions des officiers de la Police judiciaire relevant des services militaires de sécurité.

Il prévoit, en outre, le contrôle par la chambre d'accusation de l'activité des officiers de Police judiciaire, notamment par la révision des mesures mises en place portant habilitation des officiers de Police judiciaire à l'exercice effectif des attributions liées à cette qualité.

Par ailleurs, la Commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés, a salué, dans son rapport, les dispositions de cette loi qui constitue «un nouveau jalon dans l'édification de l'Etat de droit».

Elle a également mis en avant d'intérêt accordé, en cette conjoncture, par les députés à ce texte qui va renforcer davantage le cadre juridique de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

L'APN adopte à la majorité le projet de loi régissant les activités d'hydrocarbures

Le projet de loi régissant les activités d'hydrocarbures a été adopté jeudi par la majorité des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une plénière, présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, en présence du ministre de l'Energie et de membres du gouvernement.

Intervenant au terme de la séance de vote, M. Arkab a estimé que l'adoption de ce projet de loi «est un acquis important pour toute l'économie nationale, et non seulement le secteur, en ce sens qu'elle renforce le rôle de l'Etat dans la promotion de l'économie nationale et la valorisation des ressources nationales, qui contribuent aux revenus nécessaires à même de garantir la sécurité énergétique». Cette adoption «consolide la détermination du secteur à œuvrer davantage à réunir toutes les conditions nécessaires et le climat propice à la relance de ce secteur vital et stratégique au pays», a-t-il ajouté. Le ministre a indiqué, en outre, que l'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières était devenue une nécessité «impérieuse et urgente» pour l'Algérie, d'où la nécessité d'un cadre juridique adéquat.

Dans son rapport complémentaire relatif au projet de loi, la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN avait inclus des amendements de forme et de fond touchant 33 articles, adoptés, dans leur nouvelle formule par les députés.

La Commission avait recommandé d'œuvrer à la diversification de l'économie nationale en matière d'énergie à travers le développement des énergies renouvelables et des industries pétrochimiques, et la rationalisation du mode de consommation énergétique outre la rigueur dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

Elle avait appelé, également, à la nécessité de réfléchir à l'élaboration d'une loi-cadre de la transition énergétique et la redynamisation du Conseil national de l'Energie.

APN: Adoption à la majorité du texte de loi séparant le régime fiscal des hydrocarbures des lois de finances

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, jeudi, à la majorité la loi organique modifiant et complétant la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, laquelle prévoit une séparation du régime fiscal applicable dans les domaines des hydrocarbures des lois de finances, exception faite des exonérations fiscales.

Le vote du texte de loi a eu lieu lors d'une séance plénière, présidée par Slimane Chenine, président de l'APN en présence de nombre de ministres.

La séance a vu un vote de la majorité des députés par «oui», tandis que les députés de l'Alliance Nahda-Adala-Développement ont voté contre, outre huit absentions.

Deux-cent-soixante-deux (262) étaient présents à cette séance et 60 votes ont été effectués par procuration.

Dans son rapport préliminaire sur le projet de loi, la Commission des finances et du budget de l'APN n'a introduit aucune proposition d'amendement, expliquant que le débat autour du texte avait permis d'éclaircir l'objectif du texte consistant à s'adapter au projet de loi sur les hydrocarbures, à travers l'amendement de l'article 18».

L'article 18 de la loi organique actuelle (18-15) stipule que «seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscales».

Pour que le nouveau projet de loi sur les hydrocarbures, présenté à l'APN pour débat, puisse prévoir des dispositions fiscales, le ministre de l'Energie a proposé l'amendement de l'article susmentionné, en permettant au secteur des hydrocarbures d'avoir sa propre fiscalité séparée des lois de finances. A cet effet,



un nouvel alinéa a été rajouté à l'article 18 stipulant que le régime fiscal applicable aux activités Amont du secteur des hydrocarbures pourrait être introduit dans une «loi spécifique», en «excluant les dispositions relatives aux exonérations fiscales». Amendée en 2018 à travers l'introduction de réformes de fond, la loi organique 84-17 relatives aux lois de Finances, autorisait, en son article 13, la possibilité de la législation fiscale à travers d'autres textes que les lois de Finances, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures.

Cette possibilité a été annulée par l'article 18 de la loi 18-15.

L'amendement proposé constitue, ainsi, un retour à ce qui était en vigueur au titre de la loi 84-17 concernant la possibilité d'instituer des législations fiscales distinctes des lois de Finances, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

La majorité des députés a manifesté, lors des débats autour du texte mardi dernier, des craintes quant à l'impact que pourrait créer cet amendement sur la législation algérienne.

APN: Adoption à la majorité du PLF 2020

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, jeudi à la majorité, le projet de loi de finances PLF-2020 lors d'une séance plénière, présidée par Slimane Chenine, président de l'APN en présence de nombre de ministres.

Les députés de l'Union Ennahda-Adala-Bina ont voté contre le projet de loi.

Dans son intervention à l'issue du vote, le ministre des finances Mohamed Loukal a salué «le haut sens de responsabilité dont ont fait montre les députés à la lumière de la conjoncture que traverse le pays». Le PLF 2020 a été élaboré sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole à 50 dollars/baril et d'un prix de marché à 60 dollars, ainsi qu'un taux de change de 123 da/dollar. Il prévoit également une croissance économique à hauteur de 1,8 %, le même taux de croissance hors hydrocarbures et une augmentation du taux d'inflation à 4,08 %.

Le texte prévoit une augmentation des revenus des exportations des hydrocarbures en 2020 de 2% par rapport à 2019 pour atteindre 35,2 milliards de dollars (contre 34,5 milliards de dollars en 2019), et ce en raison d'une augmentation de 2,06 % des quantités des hydrocarbures devant être exportées.

Quant aux importations, le projet de loi prévoit leur baisse de 13,3 % à 38,6 milliards de dollars en 2020.

Les importations des marchandises devraient baisser de 12 % et celles des services

de 16%. Le déficit de la balance des paiements devrait atteindre -8,5 milliards USD en 2020 contre -16,6 milliards USD en 2019, soit d'une baisse de 8,1 milliards USD. Les réserves de change connaîtront une contraction à 51,6 fin 2020 ce qui représente 12,4 mois d'importations sans facteurs de production.

Le PLF 2020 prévoit également une baisse de 8,6% à 7,823 mds USD en matière de dépenses publiques, un recul de 1,2% des dépenses de fonctionnement et de 18,7% des dépenses d'équipement.

Le budget de fonctionnement de l'année prochaine assurera 33.179 postes budgétaires dont 16.117 nouveaux postes pour garantir la gestion de 1.353 établissements en cours de réception au profit de plusieurs secteurs.

En 2020, la masse salariale dépassera les 2.900 milliards de DA alors qu'un nombre de postes budgétaires dépassant 2.279.555 postes.

En dépit de ces défis, le maintien de la politique sociale de l'Etat en conservant un budget élevé des transferts sociaux estimé à 1.798,3 milliards de DA dans le projet de loi, soit 8,4 % du Produit intérieur brut (PIB) demeure parmi les constantes.

Concernant le budget d'équipement, le PLF a réservé une enveloppe de 1.619,88 mds DA(37,7%) au budget d'autorisation de programmes de 2020, en sus d'un autre montant de 2.929,7 mds DA pour les affectations de paiement. Aussi, le budget de

2020 a inscrit un nouveau programme de 469,88 milliards DA dont 190,19 milliards DA pour de nouveaux programmes et 279,69 milliards DA destinés à la réévaluation de programmes en cours de réalisation, outre 150 milliards DA affectés aux dépenses imprévues.

Mesures incitatives fiscales et renforcement du financement de la CNR

Par ailleurs, les recettes globales du budget passeront à 6.200,3 milliards Da en 2020, soit une baisse de 7% en raison du recul de la fiscalité pétrolière à 2.200,3 milliards Da. En outre, les ressources ordinaires augmenteront de 1% en raison du double effet des importations fiscales estimées à 9,2% outre le recul des importations exceptionnelles de 23,1%. L'année prochaine connaîtra une hausse des recettes de la fiscalité ordinaire qui s'élèveront à 300 milliards DA grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, à l'amélioration du recouvrement et à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Ainsi, le PLF 2020 prévoit un déficit du budget de -1.533,4 milliards DA (-7% du PIB) et un déficit du trésor de -2.435,6 milliards DA (-14,4% du PIB). Quant aux principales dispositions législatives contenues dans le texte, il s'agit de mesures incitatives fiscales au profit des start-up, et de la création de 4 types de zones industrielles à travers le pays en vue d'abriter ces start-up et créer un fond pour les soutenir. Dans l'objectif

d'améliorer le climat des investissements, le texte de loi stipule l'abrogation de la règle 51/49% pour les secteurs non stratégiques, le recours «en cas de besoin et de manière sélective» au financement extérieur auprès des institutions financières internationales pour le financement des projets économiques structurels et fructueux, outre le renforcement des taxes sur la fortune et les biens. Selon le même texte, les citoyens peuvent désormais importer des véhicules touristiques d'occasion de moins de trois ans avec moteurs à essence ou diesel dans le respect des normes environnementales, en comptant sur leurs propres moyens financiers. En matière de protection de l'environnement, la loi de Finances exige une taxe sur l'environnement appliquée dès la souscription des contrats d'assurances avec un montant de 1.500 Da pour les véhicules touristiques et 3.000 Da pour les autres types de véhicules, la réorganisation du système fiscal imposé sur les appareils électriques à haute consommation et l'augmentation des montants des taxes sur l'environnement en fonction du principe «pollueur-payant».

Quant au renforcement de la solidarité nationale, il a été proposé l'augmentation, de 1% à 2%, de la contribution solidaire appliquée sur les importations au profit de la Caisse nationale des retraites (CNR).

HYDROCARBURES: Publication des décrets présidentiels validant des avenants de contrats d'exploitation

5 décrets présidentiels portant approbation d'avenants de contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures au profit de la compagnie nationale Sonatrach et de ses partenaires ont été publiés au journal officiel n 67.

Le premier décret porte approbation de l'accord d'opérations relatif au contrat du 17 janvier 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Hassi Bir Rekaiz» (blocs : 443 a, 424 a, 414 ext et 415 ext).

Cet accord a été conclu à Alger, le 9 mai 2018, entre la société nationale «SONATRACH-S.P.A» et les sociétés «PTT Exploration and Production Public Company Limited» et «CNOOC Limited».

Le deuxième décret porte approbation de l'avenant n 4 au contrat du 26 septembre 2004 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Isarène» (blocs : 228 et 229 a). Cet avenant au contrat a été conclu à Alger, le 4 janvier 2019 entre la société nationale «SONATRACH-S.P.A» et les sociétés



«Petroceltic Ain Tsila Limited» et «Enel Global Trading S.P.A.».

Quant au troisième décret, il porte approbation de l'avenant n 1 au contrat du 18 septembre 2006 pour l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Djebel Bissa».

Cet avenant au contrat a été conclu à Alger, le 15 janvier 2019 entre l'Agence nationale pour la valorisation

des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale «SONATRACH-S.P.A.».

Le quatrième décret porte approbation des avenants n 1 aux contrats du 20 mai 2015 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures.

Ces avenants aux contrats ont été conclus à Alger, le 11 avril 2019 entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources

en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale «SONATRACH-S.P.A» sur les périmètres dénommés «Bir Berkine Sud», «Bordj Omar Driss II», «Erg El Ouar», «Gara Tisselit III», «Hamra II», «Oudoum Ouest», «Oued El Meraa», «Tiaret» et «Timissit Est». Le cinquième décret porte approbation de l'avenant n 8 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a). Il a été conclu à Alger, le 15 juin 2019 entre la société nationale «SONATRACH-S.P.A» et les sociétés «Compania espagnola de Petroleos (CEPSA)» et «Cepsa Algérie S.L.». Ces avenants de contrats approuvés seront exécutés, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

APRÈS LE BLÉ DUR ET L'ORGE: Des mesures pour atteindre l'autosuffisance en blé tendre

Après avoir réalisé l'autosuffisance en production de blé dur et d'orge, le gouvernement algérien a mobilisé les moyens nécessaires pour réaliser cette même performance dans la filière de blé tendre ont souligné, jeudi à Tizi-Ouzou, deux cadres du ministère de l'Agriculture du Développement rural et de la Pêche (MADRP).

MM. Kherroubi Mohamed, Directeur de la régulation et du développement de la production agricole (DRDPA) et le Conseiller du ministre dans la filière céréalière, Omar Zeghouane, qui ont participé à un séminaire sur le développement de la filière céréalière organisé à l'ITMAS de Boukhalfa, ont annoncé que plusieurs mesures incitatives pour le développement de la culture de blé tendre et atteindre l'autosuffisance en cette céréale, ont été prises lors de la réunion interministérielle du 4 novembre courant, autour de la filière céréalière. Il s'agit notamment de l'augmentation des prix d'achat, auprès des céréaliculteurs, du blé tendre sur tout le territoire national et en décrétant une aide supplémentaire au profit des producteurs des wilayas du Sud et des Hauts plateaux, l'octroi d'une aide aux investisseurs agricoles afin de les inciter

à élargir les espaces irrigués destinés aux céréales, notamment dans le Sud et les Hauts-plateaux, en plus de la prise en charge, par l'Etat, de l'ouverture des voies et du raccordement en réseaux vitaux (électricité, l'eau, le forage des puits). M. Zeghouane a observé que l'Algérie importe 7 millions de tonnes de blé tendre annuellement.

en outre la superficie réservée à la culture de blé tendre est «très faible» et elle est de moins de 500.000 ha «ce qui ne permet pas de produire en quantité suffisante», a-t-il ajouté. A ce titre le ministère de l'Agriculture a tracé un programme sur cinq ans visant à augmenter la production nationale de blé tendre dans la perspective de réaliser l'autosuffisance.

Parmi les mesures contenues dans ce programme, qui sera développé dans le Sud et les Haut plateaux notamment, il est prévu un soutien aux agriculteurs pour augmenter la production et les superficies réservées à cette culture. Il s'agit également d'améliorer le soutien de l'Etat pour augmenter les superficies irriguées et améliorer ainsi le rendement en blé tendre, la poursuite du travail de rationalisation de la consommation locale

en blé tendre, à travers notamment la lutte contre le gaspillage de pain blanc et en incitant les consommateurs diversifier leur mode alimentaire pour protéger leur santé. A ce propos M. Zeghouane a indiqué que pas moins de 10 millions de baguettes de pain sont gaspillées quotidiennement soit l'équivalent de 36 milliards de DA/an.

«si on cesse de gaspiller le pain, nous allons réduire de 50% l'importation de blé tendre ce qui veut dire que sur les 7 millions de tonnes importés on n'aura besoins que de 3,5 millions de tonnes» a-t-il estimé en expliquant que si on double la superficie réservée à cette culture pour atteindre 1 millions de ha et un rendement de 35qx/ha avec l'irrigation, l'Algérie réalisera une autosuffisance en blé tendre, a-t-il ajouté.

Revenant sur la campagne céréalière 2019/2020 M. Kherroubi a indiqué que la superficie emblavée à ce jour à l'échelle nationale est de 200.000 ha. Pour la réussite de cette campagne il y a eu la mobilisation de 2,3 millions de qx de semences et 1 millions qx d'engrais pour couvrir les premiers besoins des agriculteurs notamment ceux des régions à culture précoces, a-t-il rappelé.

ASSURANCES: La CAAR lancera prochainement le «mobile-paiement»

La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) lancera prochainement un nouveau service, le «mobile-paiement» (mobile-payment) destiné aux clients détenteurs d'une carte bancaire, a appris, jeudi l'APS, du P-DG de cette entreprise, en marge des Portes ouvertes organisées à Oran. «L'Algérie compte 25 millions d'internautes connectés via les différents supports comme les smart phones, les PC et tablettes.

Nous comptons, bientôt, passer à un

nouveau service, le m-paiement ou le mobile-paiement au profit des clients disposant d'une carte bancaire», annonçait Brahim Djamel Kassali. Le même responsable a ajouté qu'il s'agit là d'un important challenge à relever en raison des nouvelles habitudes des consommateurs. «Nous nous préparons à offrir nos services via les nouvelles technologies, ce qui apportera, en plus de la modernisation des méthodes de travail, un gain de temps considérable», a-t-il ajouté, tout en

soulignant l'importance de la formation du personnel, sachant que la CAAR investit, chaque année, 2 à 3% de son chiffre d'affaires à ce volet. La CAAR, doyenne des compagnies d'assurance créée en 1963, propose, depuis 2017, le «e-paiement» pour deux de ses produits, à savoir l'assurance contre les catastrophes naturelles et les réparations à domicile, rappelle-t-on. Par ailleurs, le P-DG de la CAAR a mis en exergue l'apport du secteur des assurances dans l'économie nationale.

ALGÉRIE

M. Yassaa installé commissaire aux énergies renouvelables

M. Nouredine Yassaa a été installé jeudi à Alger en qualité de commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, lors d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, et en présence de plusieurs membres du gouvernement. Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, nouvellement créé auprès du Premier ministre, est un organe de conception d'une stratégie nationale de développement de ce secteur.

C'est aussi un instrument d'aide à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique nationale dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

A cette occasion, M. Arkab a indiqué que par la création du commissariat, doté des prérogatives nécessaires, «les pouvoirs publics comptent fédérer les efforts menés pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique». Le plus important de ces objectifs consiste à produire quelque 22.000 mégawatts à partir de sources renouvelables, à l'horizon de 2030. Le ministre de l'Energie a relevé que la capacité actuelle de l'Algérie «n'est qu'à 400 mégawatts d'énergies renouvelables effectivement opérationnelles, alors qu'il devait être à 8.000». Pour sa part, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tayeb Bouzid, s'est dit «content» de la nomination de M. Yassaa, soulignant qu'après avoir servi le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, M. Yassaa poursuivra sa mission en qualité de commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique qui aura également «des impacts positifs sur la recherche scientifique». Pour sa part, M. Yassaa a indiqué que le Commissariat entamera «la mise en place d'une plateforme commune regroupant tous les efforts déjà entrepris et aller de l'avant vers des objectifs clairs et rationnels», ajoutant que les missions du Commissariat permettent de garantir une transition énergétique nationale dans un contexte d'évolution mondiale. Expliquant que les richesses et le potentiel que possède l'Algérie en matière de renouvelable sont «innombrables», M. Yassaa a souligné que la coordination des efforts menés en matière d'énergies renouvelables et efficacité énergétique est un «impératif» pour la garantie de la sécurité énergétique du pays dans le futur.

Dans ce sens, le responsable a appelé à l'implication de tous les intervenants et les citoyens pour la réussite de cette stratégie, en appelant à la mise en place d'un cadre législatif et technique «solide» pour mieux régir ce secteur et permettant d'inciter les opérateurs à investir davantage dans ce domaine.

Création d'un Commissariat algérien aux énergies renouvelables

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, nouvellement créé auprès du Premier ministre, est chargé d'élaborer une stratégie nationale de développement du secteur et de sa mise en œuvre.

Il a aussi la fonction d'instrument d'aide à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique nationale dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Assisté par l'ensemble des secteurs concernés, le Commissariat définira, sur la base de la stratégie nationale, des stratégies sectorielles dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il s'est vu aussi confié la mission de participer à l'élaboration des plans sectoriels et territoriaux dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'un cadre législatif et réglementaire attractif pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il est question aussi d'identifier et de proposer des mécanismes de financement innovants pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et de mener les études de valorisation et de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le Commissariat est également chargé de suivre et d'évaluer, de manière périodique la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il est également tenu de proposer toute mesure de nature à l'améliorer, et autres mesures correctives du programme de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en fonction, notamment des évolutions techniques et économiques.

Pour réaliser ses missions, le commissariat peut créer des unités régionales ou locales, ainsi que des centres internes de formation spécialisés et des centres internes de recherche et de développement.

Il peut faire appel à toutes les compétences nationales et/ou étrangères devant lui permettre de définir et de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le Commissariat est dirigé par un commissaire, nommé par décret présidentiel, qui assure sa gestion dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

RELIZANE:

Une production de 300 000 quintaux de pomme de terre hors saison prévue

Une production de 306 000 quintaux de pomme de terre hors saison est prévue dans la wilaya de Relizane, lors de la campagne de récolte qui devra démarrer dans les prochaines semaines, a-t-on appris jeudi auprès de la direction des services agricoles (DSA).

Le chef de service organisation de la production et soutien technique, Nadia Arbaoui a indiqué, à l'APS, que la quantité prévue sera récoltée sur une superficie de 1 068 hectares dont 376 ha consacrés à la production de la semence et 692 ha à la pomme de terre de consommation.

La majorité des champs de pomme de terre est située dans les régions de Hmadna, Sidi Khettab et Yellal, caractérisées par de hautes capacités de production.

Il est également prévu que la moyenne du rendement de ce produit stratégique sera de l'ordre de 290 quintaux à l'hectare, selon les estimations de la DSA. La superficie de production de pomme de terre dans la wilaya a connu une régression dans les dernières années, d'environ 3000 hectares par an à environ 2000 ha actuellement en raison de la réticence des agriculteurs à produire ce tubercule. Quelque agriculteurs spécialisés dans ce créneau ont fait savoir, que la régression de la production de pomme de terre est due à la cherté des locations des terres, ainsi que la hausse des prix des engrais, en plus de la diminution des eaux d'irrigation et le retard dans la distribution des eaux consacrées à l'irrigation fournies par l'Agence nationale d'irrigation agricole.

BLIDA:

Ouverture prochaine de nouveaux bureaux postaux

De nouveaux bureaux postaux sont «prochains» attendus à la mise en service dans la wilaya de Blida, au titre des efforts visant la réduction de la pression existante sur les autres bureaux opérationnels, a-t-on appris, jeudi, auprès du directeur de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Mohamed Lamine Benzit.

Ces structures devant, selon le responsable, «contribuer à la réduction du déficit en la matière, estimé à une cinquantaine de bureaux postaux à Blida», sont attendus à l'ouverture au niveau d'un nombre de communes, dont Ouled Aich, Beni Merad et Diar El Bahri, outre la ville nouvelle de Bouinane, ayant accueillie, ces derniers mois, un grand nombre de citoyens bénéficiaires de logements en son sein, a-t-il fait savoir.

M. Benzit a fait part de la programmation à la réalisation d'autres bureaux postaux, à l'avenir, en accordant la priorité aux communes et cités enregistrant une importante concentration démographique, «sur la base d'une étude réalisée», par les services compétents, a-t-il expliqué.

Toujours au titre des efforts d'amélioration des prestations d'Algérie Poste, le même responsable a signalé l'élaboration d'un programme visant le réaménagement et extension de nombreux bureaux postaux.

Le projet lancé en mise en œuvre en début d'année, a profité, à ce jour, au bureau de Bab Rahba, au moment où celui de Bab Dzair est en cours de travaux.

Au titre des efforts de sécurisation de ces centres postaux, le directeur de la Poste de la wilaya a signalé la «programmation à l'installation, à l'avenir, de caméras de surveillance, à travers la totalité des bureaux postaux de la wilaya», a-t-il assuré. Il a fait part de l'existence actuellement d'un «petit nombre de structures postales, dotées de ce type d'équipement de surveillance», a-t-il indiqué.

A noter que le manque de bureaux postaux fait partie des préoccupations majeures exprimées par les habitants de la wilaya, notamment ceux des zones reculées.

Le réseau postal de la wilaya est constitué de 74 bureaux postaux, signale-t-on.

TOURISME:

Rencontre régionale autour des améliorations à apporter lors de la saison estivale 2020

Les améliorations à apporter sur le plan des moyens financiers, organisationnels et humains pour la saison estivale 2020 et l'évaluation de la saison estivale 2019 ont fait l'objet d'une rencontre régionale, qui a regroupé jeudi à Tlemcen les responsables des secteurs du tourisme de sept wilayas côtières de l'ouest du pays en plus d'Alger.

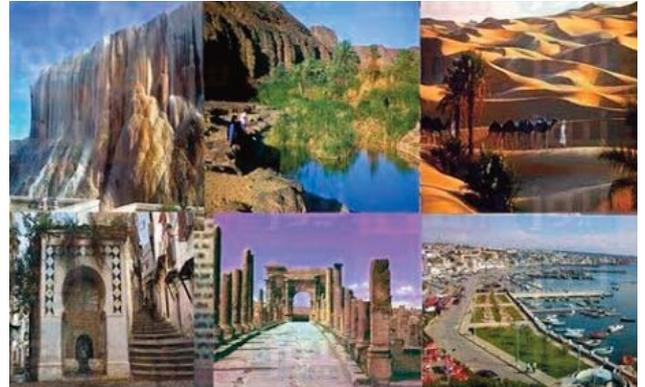
Présidée par le directeur central au ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Abdelwaheb Bertima, la rencontre a vu la présentation de rapports de situations des sept wilayas côtières où les différents directeurs ont mis en exergue les efforts consentis sur le terrain afin d'offrir aux millions d'estivants un cadre agréable devant leur permettre de passer de bons séjours en compagnie de leurs familles ou de leurs amis.

En dépit des efforts, des insuffisances persistent encore notamment dans le domaine des activités culturelles et de la santé de proximité, a fait remarquer le représentant du ministère.

La rencontre, la sixième du genre à travers le pays, permettra de dégager les grands axes à améliorer suivant les critères relatifs à la sécurité des personnes, à la propreté des villes et des plages et des endroits et places publiques, à l'état des stades de proximité, des piscines et des forêts récréatives, a-t-il fait savoir, déclarant que la saison estivale, comme recommandé par le conseil interministériel de mai 2019, ne touche pas seulement les 14 wilayas côtières mais l'ensemble des wilayas du pays.

La saison estivale doit constituer une période qui contribue sensiblement au développement du tourisme intérieur, a-t-il souligné, déplorant que la saison estivale de cette année a enregistré 131 morts, dont 87 dans des plages non autorisées à la baignade et 77 autres dans des oueds et retenues d'eau.

Face à cette situation, M. Bertima a



exhorté tous les secteurs concernés à redoubler d'efforts et renforcer les moyens pour éviter à ce que de tels drames se produisent à l'avenir et à davantage de sensibilisation des enfants et des jeunes.

La saison estivale doit aussi permettre à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier des bienfaits de la mer notamment par le biais des programmes des directions de la Jeunesse et des Sports qui ont totalisé cette année 21.000 enfants issus des villes de l'intérieur ayant profité de colonies de vacances.

Le ministère de l'Intérieur a, pour sa part, pris en charge 50.000 autres enfants dans le cadre de la saison estivale. Pour l'année 2020, une nouvelle opération d'échanges entre enfants des

villes du Sud et des villes du Nord sera lancée afin de permettre aux enfants de découvrir leur pays, a-t-il annoncé.

Parmi les principales propositions émises par les responsables présents lors de la rencontre figurent le renforcement en moyens humains et matériels des communes côtières, la création d'entreprises spécialisées dans le nettoyage des plages et des villes côtières, la formation de maîtres nageurs et l'octroi d'enveloppes financières pour l'organisation d'activités culturelles et d'animation.

Toutes ces propositions et d'autres issues d'autres rencontres seront présentées au Gouvernement afin de les étudier pour un meilleur déroulement et une meilleure gestion des saisons estivales dans le pays.

ORAN:

Salons de l'immobilier, de l'habitat et de l'ameublement du 18 au 23 novembre

Pas moins de 87 exposants prendront part au 6e salon international de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes et la 7e édition du salon de l'ameublement et du décor prévus au Centre des conventions «Mohamed Benahmed» d'Oran du 18 au 23 novembre en cours, a-t-on appris du commissaire des deux salons.

Ces deux manifestations organisées par l'agence de communication «Up Concept Design» destinées à l'habitat haut standing, enregistreront la participation d'exposants d'Algérie, de Turquie, de Chine, d'Espagne, d'Italie et du Portugal, entre autres. Ce

rendez-vous économique constituera une occasion pour découvrir les nouveautés du secteur, promouvoir le partenariat dans le domaine de l'immobilier et du décor en proposant au public des solutions répondant à leurs besoins selon leurs revenus, par des promoteurs immobiliers, des bureaux d'architecture et des professionnels dans l'ameublement, l'hôtellerie et le décor, a souligné l'organisateur du salon, Akram Sidi Yekhlif. Des projets d'habitat avec une touche de modernité (logements écologiques, modernes équipés de solutions intelligentes dont l'économie d'électricité,

techniques électroniques et systèmes de communication utilisés en immeubles) seront présentés à cette occasion. Le salon de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes réunira des artisans, des entreprises de réalisation, des promoteurs immobiliers désirant investir dans l'habitat intelligent, des artisans en bâtiment, des entreprises de réalisation, des acteurs du secteur financier et bancaire, des compagnies d'assurances et autres. Le salon de l'ameublement et du décor, quant à lui, accueillera des décorateurs et autres acteurs en hôtellerie pour le design des habitations

modernes. Le respect de l'environnement reste la particularité du salon de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes où des techniques en habitat écolo seront mis en exergue, concernant notamment le recyclage de l'eau et les plaques photovoltaïques.

Le public aura également l'occasion de s'informer des offres immobilières, des maisons intelligentes, des structures pour l'économie d'énergie et le logement haut standing. Des conférences seront animées en faveur des professionnels du secteur, en plus d'autres activités de décoration des maisons.

CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ORAN:

Lancement d'une formation en plantes médicinales et aromatiques

La chambre d'agriculture d'Oran a lancé, une formation en plantes médicinales et aromatiques au profit des familles agricoles et porteurs de projets désirant investir dans cette filière devenue un marché juteux dans la wilaya, a-t-on appris du secrétaire général de la chambre. Cette session de formation, lancée depuis une semaine au niveau du siège de la chambre agricole, est destinée à 54 agriculteurs stagiaires, leurs enfants, des porteurs de projets et des jeunes des zones rurales et urbaines qui s'intéressent aux plantes médicinales et aromatiques, qui ont une valeur économique

prometteuse, a souligné Zeddham Houari. Encadrée par un spécialiste du centre de formation professionnelle de Tlemcen, cette formation permet aux familles agricoles de diversifier leurs activités, leur fournir des informations sur la plantation de plantes médicinales et aromatiques au niveau de leurs terres et les méthodes d'extraire les huiles, ainsi que les techniques de collecte des plantes au niveau des forêts, a-t-il fait savoir. Cette session de formation, qui dure trois mois, prévoit des séances pratiques pour renforcer le volet théorique et permettre aux stagiaires d'acquérir l'expérience les

qualifiant à exercer l'activité de plantation des plantes aromatiques et médicinales. Parallèlement à cette formation, la chambre agricole d'Oran a lancé une autre session d'élevage de vaches laitières en faveur de 45 stagiaires, a souligné M. Zeddham Houari, qui a indiqué que des sessions de formation en d'autres filières notamment la fabrication de fromages traditionnels ont été organisées en vue de drainer les jeunes vers le secteur agricole et donner une occasion aux enfants de fellahs de prendre le relais et perpétuer le travail de la terre.

TIPASA: Une jeune fille libérée des mains de ses ravisseurs

Les services de la gendarmerie nationale de Tipasa ont libéré une jeune fille des mains d'un groupe de malfaiteurs, l'ayant enlevée sous la menace d'une arme blanche, indique jeudi un communiqué rendu public par le groupement de la gendarmerie nationale de la wilaya.

Selon le document, la jeune fille (26 ans) a été sauvée d'un enlèvement commis par trois individus, qui l'ont menacé avec une arme blanche.

Ils ont été tous arrêtés et présentés devant le parquet près le tribunal de Tipasa sous les chefs d'inculpation de «constitution d'une association de malfaiteurs», «enlèvement avec menace à l'arme blanche», «atteinte contre la pudeur», «destruction volontaire de biens d'autrui», «possession d'arme blanche de catégorie 6», «atteinte à la vie personnelle d'autrui», et «désobéissance à un avertissement émanant d'agents compétents».

Toujours selon le même communiqué, la libération de cette jeune fille a été possible grâce à une plainte introduite par deux victimes qui se trouvaient avec elle, au lieu dit «Corniche de Chenoua», où elles ont été surprises par le stationnement d'un véhicule touristique, avec à son bord trois individus, qui les ont menacées à l'arme blanche, avant de prendre de force la jeune fille avec eux, vers une des-



tinuation inconnue. Les investigations menées par les services compétents de la gendarmerie nationale, ont permis, est-il ajouté, de «déterminer le lieu où se trouvaient les ravisseurs, qui ont résisté aux ordres et avertissements (pour se rendre) émis par les gendarmes, avant de prendre la fuite, en dépit du fait que les lieux étaient cernés par les enquêteurs et deux sections de sécurité et d'intervention».

C'était compter sans le professionnalisme des enquêteurs qui ont réussi à identifier le véhicule utilisé dans l'enlèvement de la jeune fille, lequel a été intercepté au barrage fixe de Hamdania, où les éléments de la bande ont été arrêtés et la victime libérée.

Le véhicule a été, également, saisi parallèlement à une arme blanche et une épée de 60 cm de long, est-il ajouté de même source.

AÉROPORT D'ALGER: Saisie de 107.000 euros dissimulés dans des chaussures

Les services de Douane ont saisi jeudi 107.000 euros dissimulés dans les chaussures d'une passagère à l'Aéroport international d'Alger «Houari-Boumediène», a-t-on appris auprès de leur direction générale.

La somme d'argent a été trouvée sur une passagère qui s'apprêtait à prendre le vol de 15 heures à destination de Dubaï, a précisé la même source.

EMIGRATION CLANDESTINE: 17 décès en mer depuis 2017 à Tipasa

Les services de la Protection civile de la wilaya de Tipasa ont déploré le décès de 17 migrants clandestins (Haragas) en mer entre 2017 et 2019 alors que 71 autres ont été secourus lors de 26 interventions à travers le littoral de la wilaya.

Les unités de la Protection civile de Tipasa ont effectué, entre 2017 et 2019, «26 interventions au niveau du littoral de la wilaya», a indiqué le lieutenant Cherif Mohamed, lors d'un colloque national sur l'émigration clandestine, organisé mercredi au Centre universitaire Morsli Abdellah de Tipasa.

Soulignant que «71 victimes, signalées par des pêcheurs dans un état critique», avaient été prises en charge, il a précisé que la majorité «souffrait d'hypothermie et d'asthénie».

Le représentant de la Protection civile a déploré, en outre, 17 cadavres rejetés par les vagues au niveau des côtes ouest de Tipasa (Cherchell, Gouraya et Damous), sans en préciser la ou les nationalités.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 9 morts et 290 blessés dans les zones urbaines en une semaine



Neuf (09) personnes ont trouvé la mort et 290 autres ont été blessées dans 250 accidents corporels de la circulation survenus au niveau des zones urbaines, durant la période allant du 05 au 11 novembre en cours, a indiqué, jeudi, un bilan hebdomadaire des services de la Sûreté nationale.

Selon la même source, le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents, avec plus de 95%, en raison notamment de l'excès de vitesse.

A ce titre, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique à davantage de vigilance lors de la conduite, au respect du code de la route, notamment au vu des dernières intempéries survenues dans plusieurs régions du pays, rappelant le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24.

RELIZANE: Un mort et trois blessés dans un accident de la circulation

Une personne est morte et trois autres ont été blessées à des degrés différents de gravité, dans un accident de la circulation survenu dans la wilaya de Relizane, a-t-on appris jeudi du chargé de l'information à la Protection civile de la wilaya.

Le lieutenant Abbès Khamallah a indiqué que l'accident s'est produit mercredi soir sur l'autoroute est-ouest au lieu-dit «El Melh» dans la commune de Oued Djemaa suite à une collision entre un véhicule et un camion semi-remorque. L'accident a coûté la vie à un jeune de 25 ans décédé sur le coup et a fait trois blessés, qui ont été transférés par les agents de la Protection civile vers l'EPH «Mohamed Boudiaf» de Relizane, a-t-on fait savoir. Les services de sûreté ont ouvert une enquête sur les circonstances de l'accident.

DJELFA: Un jeune homme victime d'un homicide au centre ville



Un jeune homme d'une vingtaine d'années a été victime d'un homicide perpétré, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans la ville de Djelfa, a-t-on appris de source sécuritaire.

«La victime a été trouvé baignant dans une mare de sang, à la place administrative Mohamed Boudiaf du centre ville de Djelfa», a-t-on ajouté de même source, signalant l'intervention, sur place, de la protection civile «immédiatement après son signalement».

La victime a été transportée dans l'urgence vers l'hôpital eMouhad Abdelkader, où il a rendu l'âme, de suites de la gravité de ses blessures, a-t-on précisé.

Une enquête a été ouverte par les services de la police pour déterminer les circonstances exactes de ce crime, et arrêter son/ou ses auteurs, a conclu la même source.

CHLEF: Arrestation d'une personne en possession d'un drone PNJ

Une personne en possession d'un drone PNJ, équipé d'une caméra à haute définition, a été arrêtée par la brigade de recherche et d'investigation relevant du groupement de la Gendarmerie nationale de Chlef, indique jeudi la cellule de communication de ce corps sécuritaire.

Selon un communiqué rendu public, l'opération a été réalisée «grâce à des informations portant sur une personne (37 ans) en possession d'un drone».

Une souricière a été tendue à cet individu, avant son arrestation, avec la saisie du drone en question», est-il ajouté. L'enquête, toujours en cours à propos de cette affaire, a également permis, selon la même source, «la saisie d'un télescope au niveau du domicile du suspect, en plus d'un téléphone portable sans puce».

Le suspect sera présenté devant les autorités judiciaires compétentes, après complément d'enquête, a conclu le même communiqué.

TÉBESSA: 3 blessés dans une explosion suite à une fuite de gaz

Trois (3) personnes ont été grièvement blessées dans une explosion suite à une fuite de gaz dans une demeure à la commune Bir el-Ater (sud de Tébessa), a-t-on appris jeudi auprès de la direction de la protection civile.

«Les éléments de l'unité secondaire de la protection civile de Bir el-Ater sont intervenus pour secourir les victimes de cette explosion survenue dans une maison suite à une fuite de gaz depuis un chauffage», a précisé un communiqué de ce corps constitué.

Les sapeurs-pompiers ont prodigué les premiers secours au jeune couple et leur enfant de 2 ans sur les lieux avant de les transférer vers les urgences médicales de cette collectivité locale, a-t-on encore détaillé.

La direction locale de la protection civile avait recensé durant les dix premiers mois de l'année 2019, 6 cas d'asphyxie par le monoxyde du carbone et 30 cas sauvés d'une mort certaine in extrémis.

MAROC: Un rappeur critique de la situation sociale jugé par un tribunal

Un rappeur marocain, co-auteur d'un titre sur le désespoir de la jeunesse, la situation sociale et la corruption dans son pays, a comparu jeudi devant le tribunal de Salé, près de Rabat et risque deux ans de prison, ont rapporté des médias citant son avocat.

Selon son avocat, le chanteur de 31 ans est poursuivi pour sa chanson «Vive le peuple» (Aach al chaab) qui cumule désormais plus de 13 millions de vues sur Youtube.

Ce titre, qui reprend des slogans scandés dans les stades, dénonce «l'injustice» et «l'acaparement des richesses».

Le rappeur en question, Gnawi, se trouve en détention préventive depuis son arrestation, le 1er novembre, survenue au lendemain de la mise en ligne de son dernier titre, co-écrit avec deux amis rappeurs pour «protester contre la situation sociale et la corruption» au Maroc.

Après une audience rapide consacrée à des questions de procédure, le tribunal de Salé a renvoyé l'affaire au 25 novembre.

Les juges devront se prononcer d'ici là sur la demande de remise en liberté déposée par l'avocat du rappeur, Me Mohamed Sadkou.

Les jeunes au Maroc, qui compte 35 millions d'habitants, souffrent particulièrement de l'exclusion sociale: le quart des 15-24 ans est hors du système scolaire, sans formation ou sans emploi, selon des chiffres officiels.

RD CONGO: Un garde et un chauffeur tués dans un parc naturel

Un éco-garde et un aide-chauffeur ont été tués dans la nuit de mercredi à jeudi dans l'attaque de leur convoi qui traversait une zone infestée de groupes armés du parc national des Virunga (PNVI), dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), selon un communiqué.

«C'est avec beaucoup de tristesse que le Parc national des Virunga annonce le décès du garde Kambale Kasuki Jean Aimé survenu durant la nuit du 13 au 14 novembre 2019 sur la route nationale 2 à hauteur de Ngwenda (Territoire de Rutshuru, Nord-Kivu, est)», lit-on dans un communiqué du PNVI.

«Son décès est le résultat d'une attaque nocturne menée par des hommes armés sur le convoi civil de ravitaillement que les gardes accompagnaient.

L'aide-chauffeur du camion a également perdu la vie durant l'assaut», lit-on encore.

«Un deuxième garde a aussi été blessé sans que sa vie soit mise en danger», indique le texte. Au total, 176 gardes du parc ont été tués alors qu'ils assuraient leur mission de protection de l'environnement, selon un bilan du PNVI en mars. Le dernier cas d'un éco-garde tué dans le parc des Virunga remonte au même mois. Fermé pendant neuf mois en raison de la mort de neuf personnes dont un ranger, le parc a été rouvert au public mi-février après une évaluation satisfaisante des conditions de sécurité. L'éco-garde tué venait «de compléter une formation pour des missions de support en terrain dangereux», indique le communiqué.

Située à la frontière avec le Rwanda et l'Ouganda, les Virunga s'étendent sur 7800 km² dans la province du Nord-Kivu, fief de plusieurs milices et groupes armés.

Des bords du lac Kivu au volcan Nyiragongo, à la sortie de Goma, jusqu'aux monts Rwenzori à la frontière avec l'Ouganda vers le nord, le plus ancien parc naturel d'Afrique à la grande biodiversité sert de refuge à des espèces menacées comme le gorille des montagnes.

ITALIE: 1,2 tonne de cocaïne saisie dans un conteneur

Plus d'une tonne de cocaïne a été saisie dans un conteneur de bananes arrivé au port de Gioia Tauro en Calabre (sud de l'Italie) en provenance de l'Amérique du Sud et à destination de l'Allemagne, ont annoncé les carabinieri italiens et la police financière.

Une fois recoupée, la drogue - 1,2 tonne au total - aurait pu générer au moins de 250 millions d'euros de recettes, a souligné la police financière dans un communiqué.

La ministre de l'Intérieur et préfète Luciana Lamorgese a adressé ses «compliments» à la direction régionale de la lutte contre la mafia, aux carabinieri de Reggio Calabria et aux agents locaux de la police financière pour ce qui est «l'une des plus importantes saisies de cocaïne effectuées sur le territoire national».

L'opération a été réalisée grâce à une étroite coopération entre les carabinieri et l'agence des douanes de Gioia Tauro, le plus grand port de conteneurs d'Italie (et le 10e d'Europe), et sur le plan international à laquelle a participé Europol, la police de l'Union européenne.

La drogue était dissimulée dans 144 cartons de bananes à l'intérieur d'un conteneur réfrigéré.

La saisie est le résultat d'une «enquête approfondie de la police financière et des douaniers sur l'ensemble de la cargaison sur laquelle un nombre restreint de cartons ont été sélectionnés», selon le communiqué.



La drogue a été découverte grâce à des équipements radiographiques.

Dans leur communiqué, les carabinieri ont souligné que cette saisie confirmait le rôle «central de la plaine et du port de Gioia Tauro en tant que noeud de transit prioritaire pour les grands trafics de cocaïne» gérés par la Ndrangheta, la mafia calabraise.

«Cette maxi saisie de drogue démontre que le pouvoir des clans de la Ndrangheta est encore énorme mais confirme aussi les brillants résultats de nos forces de l'ordre», a commenté la porte-parole à la Chambre des députés du Mouvement 5 Etoiles (au pouvoir), la Calabraise Federica Diini.

AUSTRALIE: 4 morts dans les incendies (nouveau bilan)

Les incendies qui dévastent depuis vendredi dernier la côte est de l'Australie ont fait quatre morts, selon un dernier bilan établi jeudi par la police.

Un corps a été découvert près de la ville de Kempsey, dans l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud (sud-est), une des nombreuses zones touchées par des feux de forêt.

Selon la police, le corps pourrait être celui d'un homme de 58 ans qui vivait dans une cabane et qui n'a plus été vu depuis vendredi.

Trois autres personnes sont mortes en Nouvelle-Galles du Sud, l'Etat le plus affecté par les feux de brousse qui font rage le long de la côte est de l'Australie depuis vendredi, attisés par des vents violents, des températures caniculaires et une végétation sèche. Plus d'une centaine de feux étaient tou-



jours actifs jeudi, en dépit d'un répit relatif qui a permis à des habitants de rentrer constater les dégâts dans leurs localités.

Des centaines de maisons ont été endommagées ou détruites, et plus d'un million d'hectares de végétation ont été la proie des flammes. De tels feux se produisent chaque année

sur l'immense île-continente pendant le printemps et l'été austral.

Mais cette année, la saison des feux a été particulièrement précoce et violente et pourrait être l'une des pires enregistrées dans le pays.

Les autorités redoutent une nouvelle dégradation de la situation ce week-end

en raison d'une hausse attendue des températures et le vent devrait souffler davantage.

La faune australienne a également été durement touchée par les incendies, des associations estimant que plusieurs centaines de koalas ont péri.

Au moins 350 de ces marsupiaux ont ainsi trouvé la mort dans la seule réserve de Port Macquarie, hypothéquant l'avenir de l'espèce dans cette zone.

Nick Boyle, de la Taronga Conservation Society, a dit avoir le cœur «brisé» non seulement du fait des victimes humaines, mais aussi de «la faune sans défense» tuée en Nouvelle-Galles du Sud. «La pression sur les populations de koalas était déjà forte», a-t-il dit, en citant la perte d'habitat et les prédateurs.

«Et voilà ça maintenant.»

METEO FRANCE: 11 départements placés en vigilance orange

Météo France a placé jeudi, onze départements de l'est et du sud-est de l'hexagone en vigilance orange neige-verglas, pluie-inondation et vagues-submersion, rapportent des médias.

Les départements Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse, où les précipitations pourront s'accompagner de perturbations orageuses, sont concernés par la vigilance orange pour pluie et inondation, a fait savoir Météo France.

L'Ardèche, la Loire, le Rhône et la Saône-et-Loire viennent s'ajouter aux départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère, en vigilance orange neige et verglas depuis mercredi.

D'importantes chutes de neige précoces pour la saison pourront toucher ces départements en proportions inhabituelles, met en garde la même source. Les Alpes-Maritimes ont été placés de leur côté en vigilance orange vagues et submersion, alors que le Var, déjà concerné pour les pluies et les inondations, l'est aussi pour cette dernière vigilance.

Les différents phénomènes météorologiques, attendus à partir de jeudi en début d'après-midi, devraient prendre fin vendredi matin.

Quelque 186 communes du sud de France avaient été reconnues dernièrement en état de catastrophe natu-



relle suite aux intempéries des 22 et 23 octobre qui avaient provoqué notamment des inondations et des perturbations dans le trafic ferroviaire.

DIABÈTE : Les spécialistes mettent en garde contre les complications de la pathologie

Les spécialistes des maladies chroniques ont tiré, jeudi à Alger, la sonnette d'alarme sur la hausse du diabète et ses complications, tels que les atteintes oculaires, l'insuffisance rénale, l'insuffisance cardiaque, l'hypertension artérielle et les affections du pied.

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le diabète, coïncidant avec le 14 novembre de chaque année, le chef de service ophtalmologie de l'Établissement hospitalo-universitaire Nafissa Hamoud à Hussein Dey (ex-Parnier), Professeur Djamel Eddine Nibouche a mis en garde contre la hausse alarmante de la pathologie de diabète dans la société et contre les complications qu'elle provoque, citant, à titre d'exemple, la rétinopathie, l'insuffisance rénale, l'accident vasculaire cérébral (AVC), d'autant plus que ces complications représentent, à elles seules, «un lourd fardeau pour les caisses de l'Etat», a-t-il dit.

La rétinopathie entraîne la cécité tout comme la néphropathie entraîne l'insuffisance rénale et même la dialyse, outre le risque d'AVC qui peut engendrer la paralysie totale, un lourd fardeau pour la famille et l'Etat, a-t-il expliqué.

Citant, à l'occasion de journées de sensibilisation sur le diabète, les résultats d'une étude réalisée par le ministère de la Santé, dans le cadre du partenariat entre les secteurs public et privé à travers la clinique mobile, qui a sillonné depuis 2014, plus de 21 régions à travers le pays et ciblant près de 10.000 personnes de toutes les tranches d'âge, que 20% des diabétiques souffrent de rétinopathie entraînant la cécité et que 12% de l'échantillon souffrent de mala-



dies cardiovasculaires en plus de l'hypertension. Il ressort de l'étude que 38% de l'échantillon sont en surpoids et 26% souffrent d'obésité, selon l'intervenant qui a tiré la sonnette d'alarme sur ce facteur de risque à l'origine de beaucoup de maladies graves qui accablent l'Etat et les ménages. Selon l'étude, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à consulter la clinique mobile et à suivre un traitement, a relevé le Pr. Nibouche, appelant le ministère de la Santé à réaliser une étude sur la question. De son côté, le chef de service de médecine

interne de l'Établissement public hospitalier (EPH) de Birtraria (Alger), le Pr. Amar Tebaibia a exposé la situation épidémiologique du diabète dans la société. Citant une enquête nationale réalisée par le ministère de la Santé en collaboration avec l'OMS en 2017, il a précisé que le taux de prévalence du diabète en Algérie était de près 15%.

Le spécialiste a insisté sur la prévention à travers une bonne alimentation, l'exercice physique, la lutte contre le tabagisme et la réduction de la consommation de sucre et de sel.

TLEMCEM: Plus de 300 nouveaux cas de diabète enregistrés entre janvier et juillet 2019

La direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Tlemcen a enregistré plus de 300 nouveaux cas de diabète entre janvier et juillet 2019, a-t-on appris jeudi auprès de cette structure.

La cheffe de service prévention, Lalout Thouria, a indiqué à l'APS que ces nouveaux cas ont été dépistés chez des enfants scolarisés et des personnes de plus de 40 ans lors des consultations de santé scolaire et dans les établissements de santé de proximité. Les nouveaux cas de diabète ont été pris en charge dans les établissements de santé de proxi-

mité, qui leur ont prodigué les examens médicaux nécessaires avant de les orienter vers les médecins spécialistes en nutrition et de leur donner toutes les informations et conseils nécessaires à faire face à cette maladie chronique, a indiqué le responsable, soulignant que la direction de la Santé et de la Population s'est attelée à recenser les nouveaux cas de diabète, en coordination avec tous les établissements de proximité de la wilaya. D'autre part, une caravane intitulée : «La route de la prévention» a été mise sur pied entre le 9 et le 13 novembre derniers

au niveau de l'établissement hospitalier de la commune de Remchi au profit des personnes atteintes et non atteintes de diabète et dont l'âge dépasse les 35 ans pour des examens médicaux gratuits et le dépistage précoce de la maladie, sous la houlette de spécialistes en médecine interne, des ophtalmologues, des cardiologues, selon la même source. En marge de la caravane, une aile a été consacrée pour prodiguer des conseils et des orientations de prévention à même d'éviter de contracter cette maladie, notamment la pratique d'activités physiques et le suivi d'un

régime alimentaire sain et équilibré, entre autres, a-t-on indiqué. Mme Lalout a également fait savoir que le thème : «La famille et le diabète» a été choisi cette année dans le cadre de la journée mondiale du diabète, qui coïncide avec le 14 novembre de chaque année, et ce en raison de l'augmentation de la prévalence de cette maladie chez les membres d'une même famille, signalant que des rencontres de sensibilisation et des émissions de radio seront organisées, notamment au profit des écoliers, sur les dangers et les complications liées au diabète.

DISPONIBILITÉS DES MÉDICAMENTS: Le ministère prend des mesures au titre de l'année 2020

Des mesures ont été prises au titre de l'année 2020 pour garantir la disponibilité des médicaments, a «rassuré» jeudi le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH) dans un communiqué. «Le ministère de la Santé tient à rassurer que des mesures ont été prises pour la disponibilité des médicaments pour l'année 2020», précise la même source. Le MSPRH fait savoir qu'à ce titre, les dispositions prises ont permis déjà «le traitement de 50% des

demandes et l'ensemble des dossiers seront finalisés et libérés la fin du mois de novembre 2019», ajoutant que, «bien au contraire le traitement de ces demandes a débuté 2 mois avant les délais habituels comparativement aux programmes prévisionnels d'importation des médicaments pour l'exercice 2019». «L'état des stocks en médicaments et le placement des commandes auprès des fournisseurs par la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) vont permettre la disponibilité

des médicaments pour une période de plus 06 mois». A moyen terme, le ministère de la Santé en collaboration avec une commission technique composée des départements ministériels concernés, «envisage des mesures de facilitation des investissements dans le domaine des produits pharmaceutiques à travers la révision de l'arrêté de 2008 concernant le cahier des conditions techniques d'importation des produits pharmaceutiques», indique le communiqué.

TISSEMSILT: Une équipe médicale spécialisée d'Oran effectue des interventions chirurgicales pour enfants

Une équipe médicale spécialisée d'Oran a entamé, jeudi, des interventions chirurgicales de haï El Minzah (ex Canastel) d'Oran, le professeur Tabet Aouel Nabil a programmé des opérations chirurgicales pour plusieurs enfants résidant dans les zones rurales et éloignées de la wilaya de Tissemsilt dans les spécialités ophtalmiques, de malformations congénitales et d'ORL.

Cette initiative de quatre jours est inscrite dans le cadre des conventions de jumelage entre les hôpitaux du Nord et ceux du Sud et Hauts plateaux du pays, a-t-on souligné, signalant que cette équipe médicale effectue des consultations et des analyses au profit faveur des enfants scolarisés recensés auparavant par l'EPH de Bordj Bounaama. Elle sera clôturée par une journée de formation en faveur des staffs médicaux et paramédicaux de cet hôpital en ophtalmologie et pédiatrie. Par ailleurs M. Kouar a annoncé que l'EPH de Bordj Bounaama accueillera prochainement un staff chirurgical du CHU de Tizi Ouzou qui devra pratiquer des interventions d'implantation des articulations pelviennes et du genou.

Un staff de spécialistes dirigé par le chef de réanimation de l'hôpital pédiatrique de haï El Minzah (ex Canastel) d'Oran, le professeur Tabet Aouel Nabil a programmé des opérations chirurgicales pour plusieurs enfants résidant dans les zones rurales et éloignées de la wilaya de Tissemsilt dans les spécialités ophtalmiques, de malformations congénitales et d'ORL.

EL BAYADH: Plus de 2.200 cas d'envenimation scorpionique en 2019



La wilaya d'El Bayadh a enregistré, durant l'année en cours, 2.221 de cas d'envenimation par scorpions, a-t-on appris jeudi auprès de la direction de la santé et de la population.

La même source a indiqué, à l'APS, que l'ensemble des cas a été pris en charge par les services sanitaires à travers les différentes communes de cette wilaya des Hauts plateaux.

Un seul cas de décès par envenimation a été déploré, a-t-on fait savoir, rappelant que la wilaya a enregistré, durant l'année écoulée, plus de 2.600 cas d'envenimation par scorpions dont 3 mortels. Selon la même source, la baisse relative des cas d'envenimation scorpionique cette année est due à l'opération de ramassage de scorpions en milieu urbain, effectuée par les services de nombreuses communes de la wilaya en collaboration avec la direction de la santé.

Cette opération s'est soldée par la collecte de 15.000 scorpions dont un nombre a été remis à l'Institut Pasteur d'Alger et un autre a été détruit dans le cadre de l'assainissement, a-t-on signalé, soulignant que ces espèces venimeuses prolifèrent notamment en été. Les mêmes services sanitaires ont fait savoir que les piqûres de scorpion recensés chaque année sont dues à plusieurs facteurs dont l'absence d'aménagement urbain et d'éclairage public, ainsi que l'existence de décharges sauvages des déchets. Parmi les causes à l'origine des décès, le retard dans l'évacuation des victimes de piqûres vers les unités de soins et le recours parfois aux soins traditionnels, a-t-on ajouté.

C O U R R I R

La bonne foulée pour progresser

Pour partir du bon pied et finalement détalier comme un lièvre, suivez les conseils et recommandations de Jean-Marc Delorme, entraîneur, sportif de haut-niveau, coureur d'ultra-trial (course sur une distance au moins supérieure à 42 km en milieu nature).

Courir n'est pas un sport inné et votre corps a besoin d'apprendre à maîtriser le geste, se mouvoir pour acquérir une bonne foulée, prendre du plaisir, éviter de se blesser et progresser.

Existe-il une bonne foulée pour courir ?

« Il est très difficile de s'auto-analyser et de déterminer son type de foulée », explique Jean-Marc Delorme. « Pour un diagnostic efficace de votre foulée, il est préférable de faire appel à l'œil averti d'un professionnel de la course à pieds. » Si vous ne prenez pas les conseils d'un coach, un entraîneur dans un stade ou un vendeur dans un magasin spécialisé pourront vous aiguiller.

On observe principalement deux types de foulées, 75% des coureurs attaquent leur course par le talon et démolit le pied, les 25% autres attaquent par la plante des pieds.

Et paradoxalement c'est la deuxième foulée la plus correcte pour courir. Elle permet d'être plus efficace et être en cycle avant permet d'être plus rapide, d'avoir une meilleure énergie de restitution et de limiter les impacts sur les genoux. En revanche, l'attaque par le talon est contre performante, elle alourdit le coureur au sol, donc le freine. Elle est aussi source de différentes pathologies, comme la tendinite du talon d'Achille, du genou, et des maux de dos.

Comment bien se préparer pour courir ?

La course à pied est un sport comme les autres. Si pour bien jouer au tennis ou au basket, il faut apprendre et s'entraîner il en est de même pour la course à pieds. Ce sport n'est pas inné contrairement à ce que la majorité des pratiquants pensent. De plus, comme il est assez violent pour le corps, il peut entraîner des lésions. « Pour prendre du plaisir, ne pas se blesser et améliorer ses performances, il vaut mieux être préparé physiquement et suivre quelques recommandations » insiste Jean-Marc Delorme.

Un bon positionnement du corps

Pour améliorer la qualité de votre course et votre confort, il est essentiel de prendre une bonne position. Les épaules doivent être relâchées. Il ne faut pas courir ni trop en avant, ni trop en arrière. Le corps doit être grand, les épaules, les hanches, les genoux et les chevilles alignés. Pour améliorer l'équilibre, les membres supérieurs doivent être coordonnés avec les jambes. Les bras doivent se positionner à l'opposé des jambes, dans un mouvement contre latéral qui se fait naturellement chez les coureurs.



Les exercices pour renforcer sa musculature

Il est possible grâce à des exercices simples de renforcer la musculature de ses pieds donc améliorer sa foulée et stabiliser sa cheville. Deux fois par semaine avant votre jogging, avec une vitesse de déplacement faible et pendant 20 minutes, réalisez des montées de genoux talon-tesses.

Montez une vingtaine de marches, pieds joints, puis à cloche pied en prenant soin de ne pas poser les talons à la réception.

Pour renforcer ses cuisses, rien de tel que l'exercice de la chaise. Placez vos dos à un mur en position assise. Maintenez l'effort, relâchez. Pour muscler les extenseurs de la jambe (mollets, quadriceps, fessiers), retrouvez les joies de la corde à sauter entre 30 secondes et 1 minutes. A pratiquer avec des chaussures amorties, sans poser les talons au sol, et en gardant un bon alignement cheville, genou, hanche.

Un entraînement progressif

La course à pieds est un sport d'impacts traumatisant pour le corps. Elle peut entraîner des lésions. Votre corps supporte des pieds à la tête et en passant par la colonne vertébrale une onde de choc de trois fois votre poids. Votre musculature et une foulée adaptée doivent donc aider vos articulations à absorber ces chocs et ces vibrations. Lorsqu'on débute la course à pieds, il faut travailler progressivement. Commen-



cez par alterner course et marche (toutes les 10 minutes) et au fil des entraînements inverser les proportions en courant de plus en plus longtemps. Le bon rythme à tenir est celui où vous pouvez encore parler. Il vaut mieux faire plusieurs petites sessions que courir une longue durée.

Bonne nouvelle pour les coquettes : « Si se muscler, être tonique, faire du sport sont bons pour la santé et permettent d'être plus performant, ils aident aussi à marcher avec un port ailier et à développer une certaine allure » conclut Jean-Marc Delorme.

VOUS VOULEZ RESTER EN BONNE SANTÉ ? Levez-vous de votre chaise !

Une nouvelle étude américaine vient de rappeler l'importance d'une activité physique régulière pour réduire le risque de maladie chronique. Diabète, cancer du sein, cancer du côlon, infarctus ou AVC : pour réduire le risque de souffrir de ces maladies, il faut passer moins de temps assis.

Les études qui pointent du doigt les méfaits de la vie sédentaire et qui nous rappellent que "bouger c'est bon pour la santé" ne cessent de fleurir. Ainsi, au cours des derniers mois, les scientifiques nous ont rappelé que bouger c'est bon pour préserver nos capacités cognitives, bouger réduit le risque de cancer du sein, bouger réduit le risque de diabète, sans oublier que bouger c'est bon également pour stimuler notre esprit créatif. Bref, bouger devrait devenir le premier geste de survie à apprendre !

Mais une nouvelle étude américaine vient d'enfoncer le clou en soulignant qu'il ne suffit pas de marcher entre 30 et 60 minutes par jour pour réduire le risque de maladies chroniques. Il faut également passer beaucoup moins de temps assis. Or, selon l'Organisation mondiale de la santé, 42 % de la population active (hommes et femmes confondus) passe en moyenne chaque jour 4 heures assis (au bureau, dans les transports en commun, à la maison) et 3 h 17 devant les écrans d'ordinateur ou de télévision. Une sédentarité qui risque de s'avérer mortelle si l'on en croit cette nouvelle étude de l'Université du Kansas qui souligne qu'il ne faut pas uniquement inciter le public à bouger plus mais qu'il faut aussi lui conseiller de passer moins de temps en position assise.

« Lorsqu'on reste assis, il y a très peu d'activité musculaire, dont les enzymes de lipoprotéine lipase (ou LPL) ne sont pas utilisés par les cellules musculaires, qui n'en ont pas besoin, mais elles viennent se fixer dans les cellules graisseuses », explique le Professeur Sara Rosenkranz, qui a dirigé cette étude. « Aussi, pour réduire le risque de maladies chroniques, chacun devrait avoir le réflexe de se lever de sa chaise plusieurs fois dans la journée pour aller faire quelques pas, avant de revenir à sa tâche ».

Cancer du sein

1 femme sur 3 devrait se faire dépister plus souvent

Le dépistage du cancer du sein devrait être plus fréquent pour 1 femme à risque élevé sur 3 selon une nouvelle étude scientifique britannique.



Si une mammographie tous les 3 ans permet un dépistage du cancer du sein pour la majorité des femmes (70%), elle devrait être plus fréquente et même annuelle pour certaines femmes à risques plus élevés, d'après les résultats d'une enquête médicale présentée à l'European Breast ge Conférence Cancer.

Le Pr Gareth Evans de l'Université de Manchester et ses collègues de l'Université Queen Mary de Londres ont recueilli des données médicales de 53 487 femmes participant à l'étude Procas (Predicting Risk Of breast Cancer At Screening). Ces femmes ont dû répondre à un questionnaire médical précis sur leurs facteurs de risque, leur mode de vie et leurs antécédents familiaux. Un test salivaire a permis de renseigner les chercheurs sur leurs données génétiques. La densité du sein de chaque participante a été mesurée à partir de la mammographie et par une « note d'évaluation visuelle » (EVA) qui a indiqué le pourcentage de tissu dense dans la poitrine. Pendant cette étude commencée en 2009, 624 femmes ont développé un cancer du sein.

« C'est la plus grande étude de ce genre réalisée au Royaume-Uni, et les résultats pourraient avoir un impact sur l'ensemble du pro-

gramme de dépistage du cancer du sein. En intégrant ce processus d'évaluation de risque personnel dans les pratiques de dépistage systématique, nous pouvons prévoir et de prévenir plus de cancers du sein dans le avenir » conclut le Professeur Gareth Evans.

Des facteurs de risque élevés de développer un cancer du sein

Les scientifiques ont constaté que 1280 (2 %) des femmes avaient un risque élevé (8% de plus) de développer cancer du sein, et que 14 720 femmes ayant un risque supérieur à la moyenne (plus de 3,5 %) de développer un cancer du sein au cours des dix prochaines années. « Nos résultats suggèrent que le dépistage tous les trois ans est très efficace pour environ 70% de la population féminine, mais que les femmes qui ont un risque plus élevé que la moyenne de développer un cancer du sein nécessitent probablement un dépistage plus fréquent. Le dépistage doit même être annuel pour les 8% de femmes qui ont le plus de risques d'être touchées par cette maladie » conclut le Pr Gareth Evans.

Le cholestérol, un nouvel ennemi

Surveiller son cholestérol ne protège pas seulement vos artères. Le cholestérol élevé augmente aussi le risque de développer un cancer du sein, selon des chercheurs.

Il est établi que l'œstrogène intervient dans le développement de nombreux cancers du sein. Des chercheurs américains soulignent le rôle d'une molécule capable de « singer » l'œstrogène. Présente dans le cholestérol, elle favoriserait le cancer du sein. Comment ? Par une sorte de mimétisme. La molécule appelée 27HC parvient alors, tout comme l'œstrogène, à contribuer à la croissance des cellules tumorales dans le sein. C'est ce qu'ont découvert Philip Shaul, pédiatre et biologiste à l'université du Texas, et Donald McDonnell, biologiste à l'Institut du cancer de Duke en Caroline du Nord. Leurs résultats sont parus dans les revues scientifiques Cell Reports et Science.

Le Dr McDonnell démontre que des souris nourries avec des aliments gras, donc à risque de cholestérol, sont plus exposées au cancer

du sein. De son côté, son confrère le Dr Shaul confirme le rôle du 27HC dans la survenue du cancer du sein. Sur la base d'échantillons de patients d'un hôpital, il s'est aperçu que les femmes souffrant de cancer du sein présentent 3 fois plus de 27HC dans leurs cellules saines que les patientes en bonne santé.

Autre constat, les patientes le moins pourvues d'une enzyme capable de bloquer la molécule 27HC dans les tumeurs ont moins des chances de survie.

L'intérêt de traiter son cholestérol

Si le lien entre le 27HC et le niveau de cholestérol reste flou, ces deux études suggèrent que les médicaments anti-cholestérol comme les statines pourraient réduire l'effet de cette molécule. Mieux, il se pourrait que ces traitements puissent ralentir la progression de certains cancers du sein. Une hypothèse qui reste à démontrer.



TUNISIE/PARLEMENT: Ghannouchi rencontre les représentants des partis et coalitions parlementaires

Le président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) en Tunisie, Rached Ghannouchi a rencontré, jeudi au Bardo, les représentants des partis parlementaires ainsi que les coalitions et les groupes électoraux (selon leur représentativité), a rapporté l'agence TAP.

Selon un communiqué de l'ARP, relayé par la TAP, M. Ghannouchi a souligné que le projet de la loi de finances et le budget de l'Etat au titre de l'année 2020, ainsi que le projet de la loi de finances complémentaire de l'année 2019 «doivent être examinés en priorité». Le président de l'ARP a rappelé les délais constitutionnels pour l'examen et l'adoption de ces projets de loi fixé au 10 décembre prochain. Au cours de la réunion, il a été proposé de créer une commission spéciale provisoire qui sera chargée de l'examen de ces projets de loi conformément au règlement intérieur de l'ARP. Une proposition qui sera examinée en séance plénière lundi 18 novembre 2019. M. Rached Ghannouchi, du mouvement Ennahdha, a été élu mercredi président de l'ARP avec 123 voix sur 217, lors de la séance plénière d'ouverture de la législature 2019-2024. Il a accédé à la présidence de l'Assemblée après un accord avec le parti Qalb Tounes (Au coeur de la Tunisie) de Nabil Karoui.

GUINÉE-BISSAU/CRISE : Les chefs des forces armées de quatre pays de la Cédéao réunis à Bissau

Les chefs des forces armées de quatre pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont arrivés jeudi à Bissau pour une série de réunions avec les autorités politiques et militaires de la Guinée-Bissau, où une élection présidentielle est prévue le 24 novembre, ont rapporté vendredi, des médias, citant une source gouvernementale bissau-guinéenne.

Les chefs d'état-major des forces armées du Sénégal, du Nigeria, du Niger et du Togo se sont déplacés vers la capitale bissau-guinéenne sur la base d'une décision du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de cette organisation sous régionale, liée à la situation politique en Guinée-Bissau, affirme la même source.

La délégation est composée des généraux Cheikh Gueye du Sénégal, Abayomi Gabriel Olonishakin du Nigeria, Ahmed Mohamed du Niger, Félix Abalo Kadangha du Togo et Usman Yusuf, chef d'état-major de la Cédéao. Les responsables militaires doivent avoir une série de contacts avec les autorités politiques bissau-guinéennes entre jeudi et vendredi, notamment avec le président sortant du pays José Mario Vaz, le Premier ministre Aristides Gomes et les ministres de la Défense et de l'Intérieur.

La visite des chefs militaires précède l'arrivée samedi à Bissau des présidents de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Ghana, du Niger et du Nigeria en vue d'informer M. Vaz des décisions prises au Sommet de la Cédéao, le 8 novembre à Niamey. M. Vaz, en campagne électorale et dont la décision de démettre le Premier ministre et de le remplacer a été jugée «illégal» par la Cédéao, n'a pas participé au Sommet du Niger. Les chefs d'Etat présents à cette rencontre ont décidé notamment de renforcer le contingent de la Cédéao en Guinée-Bissau, qui compte actuellement environ 600 soldats.

SAHARA-OCCIDENTAL - MAROC: La décision de la CJUE sur l'étiquetage «colonies» devrait être élargi à tous les produits issus du Sahara occidental occupé

L'arrêt du 12 novembre que vient de prendre la Cour de Justice de l'Union européenne (UE) sur l'étiquetage des produits en provenance des territoires palestiniens occupés, devrait être élargi à tous les produits issus de territoires occupés, dont celui du Sahara occidental, a indiqué l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD).

Soutenant que la conférence tenue vendredi au Sénat français sur la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles «vient à point nommé», l'AARASD a souligné dans un communiqué publié sur son site internet, qu'«il est grand temps de tirer les conclusions nécessaires de la décision (arrêt du 12 novembre) et d'assurer enfin la cohérence et la légalité de nos politiques commerciales face à de telles situations aux portes de l'Union européenne».

La conférence de Paris a été organisée par la sénatrice française, Christine Bruno, en coopération avec l'AARASD.

A l'ordre du jour de la conférence, des exposés et un débat sur les phénomènes juridiques et politiques relatifs à la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles ainsi que l'illégalité de tout accord concernant l'exploitation de ses richesses sans son consentement et ce, dans le cadre de son droit légitime et inaliénable à l'autodétermination, selon les organisateurs. Dans ce contexte, l'AARASD a regretté, comme l'a déjà souligné le communiqué du groupe des Vers au Parlement européen: «En revanche, l'UE a ouvertement inclus le territoire du Sahara occidental, occupé illégalement par le Maroc depuis 1975, dans des accords bilatéraux sur les produits de l'agriculture et de la pêche avec Rabat, permettant à ces produits d'entrer sur le marché de l'UE assimilés aux produits marocains et étiquetés en tant que tels».

«Outre l'examen approfondi et comparatif par la Commission de l'approche de l'Union européenne en matière de commerce avec les territoires sous occupation/annexion à du nord de Chypre au Haut-Karabakh, du Sahara occidental à la Crimée, nous appelons à une initiative européenne visant à régler le commerce des produits de tous les territoires occupés», souligne encore l'AARASD.

Arrêt CJUE du 12 novembre : de l'étiquetage explicite aux fondamentaux du droit international

L'avocat du Front Polisario, Me Gilles Devers qui prendra part aussi à la Conférence du 15 novembre à Paris, a dans une première réaction à l'arrêt du 12 novembre, expliqué les perspectives ouvertes par celui-ci pour le Sahara occidental. La CJUE, rappelle



l'avocat, avait été saisie d'une question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat français sur les méthodes d'étiquetage des produits des colonies israéliennes situées dans les territoires occupés de Palestine.

La Cour a répondu précisément: «Les denrées alimentaires originaires d'un territoire occupé par Israël doivent porter non seulement la référence à ce territoire, mais également, dans le cas où ces denrées alimentaires proviennent d'une localité ou d'un ensemble de localités constituant une colonie israélienne dans ledit territoire, la mention de cette provenance».

Et les 28 Etats membres de l'UE sont tenus d'appliquer strictement cette règle. Mais l'essentiel tient dans la démonstration faite pour parvenir à cette solution. «Dans l'arrêt rendu mardi dernier, la Cour se fonde sur les bases du droit international, à partir de la démonstration faite à propos du Sahara occidental dans son arrêt du 21 décembre 2016. C'est le droit international humanitaire qui guide sa décision, avec deux conséquences décisives: d'une part, la domination militaire et économique ne met pas en cause le droit des peuples à l'autodétermination, lequel reste légalement intact quelles que soient les difficultés, et d'autre part, les colonies sont illégales car elles constituent des transferts de population contraires aux Conventions de Genève», explique encore Me Devers.

«Alors qu'on voit dans le monde politique une volonté de remettre en cause ces principes historiques, il est particulièrement salutaire de voir la

Cour de justice de l'Union européenne, avec indépendance et compétence, les rappeler dans une démonstration que personne ne pourra contester», souligne l'avocat.

Mardi dernier, l'eurodéputé belge, Petra de Sutter avait elle aussi réagi à propos de l'arrêt de la CJUE sur l'étiquetage «colonies israéliennes» soulignant que l'UE devrait «en tirer les conclusions nécessaires».

L'ancienne sénatrice qui préside depuis juillet la Commission Marché intérieur et protection du consommateur au Parlement européen a estimé dans une tribune conjointe, publiée par un groupe d'eurodéputés sur EUObserver que «l'UE a un rôle actif à jouer en s'assurant de ne pas se rendre complice d'une situation d'occupation qu'elle dénonce fréquemment au niveau de la politique étrangère».

De son côté, le groupe d'eurodéputés a appelé à «une initiative européenne visant à régler le commerce des produits en provenance de tous les territoires occupés», et déploré, à ce titre, les approches «contradictoires» de l'Union européenne en matière de commerce avec les territoires occupés.

Alors que l'UE impose à la Russie des sanctions et des mesures commerciales restrictives depuis l'annexion de la Crimée en 2014, elle inclut ouvertement le territoire du Sahara occidental occupé dans ses accords bilatéraux sur l'agriculture et la pêche avec le Maroc, autorisant ce dernier à placer les produits sahraouis sur le marché européen, ont également dénoncé les eurodéputés.

KENYA - SOMALIE: Vers la normalisation des relations bilatérales entre le Kenya et la Somalie

Le Kenya et la Somalie ont convenu jeudi à Nairobi, de normaliser leurs relations à travers le rétablissement des accords bilatéraux qui permettraient la libre circulation des personnes et des marchandises, rapporté vendredi, des médias, citant la State House.

Cette volonté commune a été exprimée lors d'une réunion entre le président Uhuru Kenyatta et son homologue somalien, Mohamed Abdullahi

Farmaajo, en marge du Sommet mondial sur la population et le développement (ICPD25) auquel le chef d'Etat somalien a participé.

Les deux parties qui se disputent une zone maritime de plus de 100.000 km², une affaire actuellement devant la Cour Internationale de Justice - CPIJ, ont convenu aussi de rétablir les visas à l'arrivée pour leurs ressortissants respectifs et les vols directs

entre Nairobi et Mogadiscio, note State House sur le site de la présidence, repris par des médias.

«Les deux dirigeants ont convenu de normaliser nos relations bilatérales et de tout mettre en œuvre pour assurer des relations pacifiques, notamment l'obtention de visas à l'arrivée afin d'encourager la libre circulation des personnes», a déclaré, pour sa part, la ministre kényane des affaires étrangères, Monica



Juma, à l'issue de la réunion de Nairobi.

AGRESSION ISRAËLIENNE CONTRE GHAZA: La diplomatie palestinienne condamne le massacre de huit membres d'une même famille

Le ministère Palestinien des Affaires étrangères et des expatriés a dénoncé jeudi, le silence de la communauté internationale sur le massacre de huit membres d'une même famille dans un bombardement israélien au centre de la bande de Gaza, appelant à une protection internationale des Palestiniens.

«La maison d'Abu Malhus à Deir al Balah, a été complètement démolie par le bombardement de l'occupation, causant la mort de huit de ses membres, dont des femmes et des enfants», a dénoncé le ministère, cité par l'agence de presse Wafa, qualifiant cet acte de «nouveau génocide qui s'ajoute aux crimes de l'occupation».

Selon la même source, l'occupant israélien «a reconnu sa responsabilité de l'assassinat de cette famille, et la destruction de sa maison, ainsi que le meurtre du dirigeant du Jihad Islamique».

La diplomatie palestinienne a ajouté que «les crimes perpétrés contre cette famille à Gaza, et les bombardements qui ont entraîné des dizaines de morts et de blessés, sans oublier la destruction massive de maisons et propriétés, imposent la nécessité d'une protection internationale à notre peuple et de responsabiliser les dirigeants politiques et militaires israéliens».

Le ministère des Affaires étrangères a appelé les institutions des droits de l'Homme et humanitaires «d'assumer leurs responsabilités juridiques et morales envers le peuple Palestinien et de responsabiliser l'occupation de ses crimes».

Peu avant l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, huit palestiniens, membres d'une même famille, dont deux enfants et des femmes ont été tués, et 13 autres blessés tôt jeudi dans un raid israélien mené par un avion (F16) contre leur résidence dans la ville de Deir Al-Balah, selon le correspondant de



Wafa. Des affrontements ont éclaté le soir, dans plusieurs provinces en Cisjordanie occupée, notamment à l'entrée du village de Nabi Saleh, au nord-ouest de Ramallah, à Beïtlehem, et Tulkarem, selon Wafa.

Citant des sources sécuritaires et le Croissant rouge, Wafa, a également fait savoir que d'autres affrontements se sont déclenchés pendant la répression par l'armée israélienne, d'une marche pacifique en protestation de la dernière agression contre la bande de Gaza.

Tôt vendredi, au moins deux personnes ont été blessées dans une nouvelle série de raids menés par l'armée d'occupation israélienne contre des sites dans la bande de Gaza, ont annoncé les autorités palestiniennes.

Ces frappes aériennes, interven-

ent moins de 24 heures après l'entrée en vigueur d'un fragile cessez-le feu dans l'enclave palestinienne.

L'escalade israélienne a mis fin à l'accord de cessez-le-feu, entré en vigueur, la veille, suite à une médiation égyptienne, qui a été pilotée par l'émissaire de l'ONU pour le Moyen-Orient, Nickolay Mladenov.

Depuis mardi, Israël a entamé une agression sans précédent sur la bande de Gaza, entraînant la mort de 34 citoyens, dont six enfants et un important dirigeant palestinien avec son épouse, en plus de 113 autres blessés.

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a fermement condamné les exactions israéliennes dans la bande de Gaza, y voyant «une violation flagrante du droit international humanitaire et des conventions internationales».

ASSAD: La présence américaine en Syrie conduirait à une résistance militaire identique à celle de l'Irak

Le président syrien, Bachar el-Assad a soutenu vendredi que «les Etats-Unis ne peuvent pas penser qu'ils vivront et se sentiront à l'aise dans n'importe quelle région qu'ils occupent», estimant que la présence américaine en Syrie «peut entraîner une résistance militaire similaire à celle ayant eu lieu en Irak et, par conséquent, des pertes parmi les Américains».

Après avoir comparé les actions des Etats-Unis en Syrie à celles des nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, Bachar el-Assad a évoqué le futur de la présence américaine dans son pays dans une interview accordée à Sputnik et à la chaîne Rossiya 24. Selon lui, tout comme en Irak, le séjour des militaires américains en Syrie peut conduire à une résistance armée populaire.

Il s'est notamment souvenu d'une interview qu'il avait accordée en 2003.

«Mais si avec le temps les occupants restent, l'expérience de l'Irak les Américains s'en souviennent toujours. Le résultat était inattendu pour eux, mais nous autres, en Syrie, nous l'avions anticipé».

J'ai dit dans une interview à la suite de l'invasion de l'Irak en 2003 que l'occupation donnerait naissance à une résistance militaire», a déclaré le Président syrien.

Selon ses dires, une telle situation se reproduira en Syrie et conduira, à son tour, à des pertes puis au départ des Américains.

Pour lui, la solution prioritaire et la plus pacifique consiste à unir les Syriens autour des principes et des concepts patriotiques.

«A ce moment-là, les Américains partiront et ne pourront pas rester ici ni pour le pétrole, ni pour quelque chose d'autre», a-t-il déclaré.

«Mais les Etats-Unis ne peuvent pas penser qu'ils vivront et se sentiront à l'aise dans n'importe quelle région qu'ils occupent».

Nous leur rappelons l'Irak et l'Afghanistan.

La Syrie n'est pas une exception à cet égard», a souligné le président el-Assad.

En outre, il a écarté la possibilité d'un affrontement entre les forces américaines et russes car «ce n'est évidemment ni dans notre intérêt, ni dans celui de la Russie, ni dans l'intérêt de la stabilité du monde, et c'est dangereux». Dans la même interview, M. el-Assad a comparé les Etats-Unis à un régime nazi cherchant à s'emparer du pétrole.

Selon lui, ils peuvent être considérés comme des bandits «parce qu'ils volent le pétrole» et car il s'agit d'un «Etat fondé, en tant que régime politique, sur les groupes criminels».

En octobre, Donald Trump, qui avait annoncé son intention de retirer les forces américaines de la Syrie suite à l'opération turque Source de paix, a annoncé le maintien de certains effectifs américains pour «protéger le pétrole» contre l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (Daech/EI). Selon lui, il est «peut-être temps que les Kurdes se déplacent dans cette région pétrolière» parce qu'ils ont «besoin d'argent».

Début novembre, les Etats-Unis ont également procédé à la construction de deux bases militaires dans une zone riche en or noir.

AGRESSION D'UNE MINISTRE HONGKONGAISE À LONDRES: Pékin exige une enquête

La Chine a accusé vendredi la Grande-Bretagne de «jeter de l'huile sur le feu» à Hong Kong, après l'agression à Londres de la ministre de la Justice hongkongaise, prise à partie par des manifestants.

«Nous exigeons du Royaume-Uni qu'il enquête immédiatement sur les faits, fasse le maximum pour en arrêter les auteurs, les défère à la justice, et garantisse la sécurité et la dignité de tous les fonctionnaires chinois», a déclaré à la presse le

porte-parole de la diplomatie chinoise, Geng Shuang. La ministre hongkongaise de la Justice, Teresa Cheng, a été jeudi soir la cible de dizaines de manifestants pro-démocratie à Londres, où elle se préparait à prendre la parole lors d'un événement.

Des vidéos tournées de l'incident montrent Mme Cheng au sol. Peu après, elle se relève et est escortée par des agents de sécurité. Jamais un membre de l'exécutif hongkongais

n'avait été aussi violemment pris à partie depuis le début de la contestation de l'exécutif hongkongais début juin dans l'ancienne colonie britannique.

En réaction, la diplomatie chinoise a rejeté la responsabilité de l'incident sur les autorités britanniques. «Depuis un certain temps, certains responsables politiques britanniques mélangent le vrai et le faux, occultent les actes violents et illégaux concernant Hong Kong et ont des contacts

directs avec des émeutiers anti-chinois», a déclaré M. Geng. «Si la Grande-Bretagne ne change pas de comportement, si elle continue à jeter de l'huile sur le feu, à semer la discorde et à inciter (au désordre), elle attirera la foudre sur elle-même», a affirmé le porte-parole.

La cheffe de l'exécutif hongkongais, Carrie Lam, a condamné vendredi une «agression barbare» et affirmé que sa ministre avait été «grièvement blessée».

ESTONIE-FRANCE: L'Estonie «ne partage pas» l'opinion de la France sur l'Otan

La présidente de l'Estonie, Kersti Kaljulaid, a déclaré vendredi «ne pas partager» le diagnostic de son homologue français Emmanuel Macron sur une «mort cérébrale» de l'Otan, estimant que l'Alliance atlantique était le «meilleur système» qui protège les européens en ce moment. «Je ne peux pas partager cette opinion», a réagi Mme Kaljulaid sur la chaîne France 24 et Radio France Internationale (RFI) au sujet de la récente déclaration du président français, qui a suscité de nombreuses critiques. «C'est le meilleur système qu'on ait».

C'est le seul qui nous protège tous en ce moment», a ajouté la présidente estonienne, dont le pays est frontalier de la Russie. «Les Européens doivent prendre plus de responsabilités pour la sécurité de l'Europe et c'est ce qu'on essaie de faire dans l'Otan et dans l'UE», a-t-elle



plaidé. L'Estonie a pour principe de «contribuer à la sécurité commune», avec des interventions passées en Afghanistan ou en Irak notamment, a poursuivi Mme Kaljulaid. Tallinn a récemment annoncé son intention de doubler le nombre de militaires estoniens – cinquante actuellement – participant à l'opération Barkhane conduite par la France au Mali. «On est avec les Français sur l'opération Barkhane pour contribuer à la sécurité européenne. On ne veut pas être des consommateurs de sécurité. On voit ça comme un partenariat et on travaille avec nos alliés s'il faut», a-t-elle ajouté. Pays membre de l'Otan et de l'UE, l'Estonie, 1,3 million d'habitants, avait également envoyé 50 soldats en Centrafrique en 2014 dans le cadre de la mission militaire européenne.

INTERNET

Journée d'étude à Alger sur l'impact des réseaux sociaux sur la société

Une journée d'étude sur le thème «l'impact des réseaux sociaux sur les sociétés, enjeux, réalités et défis» s'est tenue jeudi à Alger à l'initiative du Conseil national des journalistes algériens (CNJA).

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Hassan Rabehi, assiste à cette rencontre qui réunit des experts, des universitaires, ainsi que des représentants de la Gendarmerie nationale (GN) et de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Au programme de cette journée d'étude des communications qui seront présentées par d'éminents spécialistes, dont Younes Grar et Ammar Abderrahmane qui



aborderont «les effets positifs et négatifs des réseaux sociaux sur la société». Les universitaires Lazhar Marok et Slimane Laradj interviendront, pour leur part, sur la question de la désinfor-

mation à travers les réseaux sociaux.

Les cadres de la GN et de la DGSN aborderont, quant à eux, leurs expériences dans le domaine des réseaux sociaux. Présidé par Riadh Boukhadcha, le CNJA avait tenu son congrès constitutif en mai dernier et avait été agréé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale après avoir présenté un dossier administratif, conformément à la législation.

ETATS UNIS

Facebook dit avoir supprimé 5,4 milliards de faux comptes depuis le début de l'année

Facebook a affirmé mercredi avoir supprimé 5,4 milliards de faux comptes d'utilisateurs depuis le début de l'année, contre 2,1 milliards l'année dernière à la même période. Dans son rapport bi-annuel sur la transparence, le géant des réseaux sociaux explique avoir «amélioré ses capacités à détecter et bloquer les créations de comptes «faux ou abusifs» au point d'empêcher des millions de tentatives tous les jours. Rien que de janvier à mars, Facebook assure avoir supprimé 2,2 milliards de

comptes, un record. «Comme nous bloquons de plus en plus de faux comptes avant même qu'ils soient créés, nous en avons de moins en moins à désactiver, et nos interventions ont diminué depuis le premier trimestre», remarque la firme de Menlo Park. Les suppressions de comptes sont tout de même restées à des niveaux très élevés. Le réseau dominant multiplie aussi les efforts, notamment en matière de transparence, pour rétablir la confiance avec ses utilisateurs, en particulier vis-à-vis

des gouvernements qui cherchent à exercer plus de contrôle sur ses applications et ses données. Ce rapport indique ainsi que les autorités américaines ont formulé plus de 50.000 requêtes pour obtenir des données d'utilisateurs de Facebook de janvier à juin 2019, un chiffre en augmentation de 23% par rapport au semestre précédent. Dans la majorité des cas, il s'agit de requêtes légales, fondées sur des décisions de justice, mais il peut aussi s'agir d'«urgences».

CANADA:

Les agences de renseignement divisées sur la 5G de Huawei

Les agences de renseignement du Canada sont divisées sur une éventuelle interdiction du déploiement en sol canadien de la technologie de réseau 5G du géant chinois des télécoms Huawei, a rapporté mercredi le quotidien Globe and Mail.

Ces agences ont été chargées par le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau d'examiner les coûts et bénéfices d'une telle interdiction en matière de sécurité mais aussi pour les fournisseurs de services et les consommateurs canadiens. Géant mondial des équipements télécoms, Huawei est soupçonné de poser un problème de sécurité nationale par plusieurs pays, dont les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande - partenaires du Canada au sein de l'alliance «Five Eyes» avec le Royaume-Uni, qui ont exclu le géant chinois du déploiement de la 5G sur leur sol et tentent de convaincre leurs alliés occidentaux d'en faire autant. Les Etats-Unis et l'Australie ont notamment prévenu que Huawei pourrait être contraint en vertu des lois chinoises d'aider Pékin à espionner ou saboter les réseaux occidentaux, ce que nie le groupe chinois. Le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) sont partagés sur la question, selon le Globe and Mail, qui cite une source anonyme. Le CST, équivalent canadien de l'agence de surveillance améri-

caine NSA, soutiendrait une interdiction totale, tandis que le SCRS favoriserait un examen et un suivi minutieux des équipements déployés. Sollicités, des responsables gouvernementaux n'ont pas immédiatement réagi. Une décision finale est attendue dans les prochains mois mais pourrait être retardée, les relations entre Ottawa et Pékin étant plongées dans une crise diplomatique sans précédent depuis près d'un an. Le Canada a arrêté en décembre à Vancouver une haute dirigeante de Huawei, à la demande des autorités américaines, et Pékin détient depuis deux Canadiens, dont un ex-diplomate, dans ce qui s'apparente à des représailles.

Le Canada interdit déjà à Huawei de participer à des appels d'offres publics pour la fourniture d'équipements de réseaux essentiels, comme les routeurs.

Une interdiction totale, même sur des équipements périphériques, entraînerait des coûts supplémentaires de plusieurs millions de dollars pour les fournisseurs canadiens de services, selon ces derniers. Deux des plus grands fournisseurs, Bell et Telus, souhaiteraient pouvoir employer les équipements de Huawei dans le déploiement de la future génération ultrarapide de l'internet mobile. Le plus grand fournisseur, Rogers, compte de son côté utiliser la technologie 5G du suédois Ericsson.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la défense nationale

Ministère de la santé et de la population et de la réforme hospitalière

Hôpital mixte de Djelfa Moudjahid hathat Boubaker

Code fiscale: 40801600001705300105

CITE CHAAWA-WILAYA DE DJELFA-17000-

Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 04/2019

L'Hôpital mixte de Djelfa Moudjahid hathat Boubaker lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour MAINTENANCE DE MATERIEL ET EQUIPEMENT MEDICAL pour l'année 2019 selon les lots suivants :

-Lot N° 01 : maintenance de l'appareil IRM

-Lot N° 02 : maintenance de l'appareil SCANNER

Le Présent offre s'adresse aux entreprises publiques ou privées, qui ont fait des travaux pareilles et mentors professionnels de certificats de bonne exécution dans même livre le sujet de la compétence, disposant d'un registre de commerce en cours de validité dont est mentionnée l'activité MAINTENANCE DE MATERIEL ET EQUIPEMENT MEDICAL code 613118 .

Les soumissionnaires peuvent retrait du cahier des charges du bureau des marches public à L'hôpital mixte de Djelfa Moudjahid hathat Boubaker, contre paiement de : 3000,00 DA par cahier auprès le trésorier des établissements hospitaliers publics de Djelfa, en échange d'un lien non remboursable.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner et bénéficier dans un lot ou plusieurs.

Les offres seront déposées dans une seule enveloppe contenant trois enveloppes fermées comprend 01le dossier de candidature 02-l'offre technique 03-l'offre financière, il porte la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° :04/2019
MAINTENANCE DE MATERIEL ET EQUIPEMENT MEDICAL

Lot N° : /- /-

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Hôpital mixte de Djelfa Moudjahid hathat Boubaker
CITE CHAAWA-WILAYA DE DJELFA

Les offres doivent être déposées au niveau du bureau des marches public Hôpital mixte de Djelfa Moudjahid hathat Boubaker

-DOSSIER DE CANDIDATURE:

-une déclaration de candidature chargé daté et signature par le soumissionnaire

-une déclaration de probité chargé daté et signature par le soumissionnaire

-statut pour les sociétés -document d'autorisation de représenter l'établissement soumissionnaire.

-capacités techniques :

-Moyens références professionnelles. (Attestation de bonne exécution dans même compétence de sujet de présent cahier des charges)

-Moyens matériels : copie des cartes grises, des récépissés de dépôt ou carte jaune de circulation, l'assurance

- Moyens humains (l'attestation de mise à jour CNAS) valable pendant la durée des offres.

-Extrait du casier judiciaire N°03 valable du soumissionnaire ou gérant.

-L'extrait de rôle net ou tressés, validité d'un mois prévu.

-Copie de registre de commerce légalisée par le CNRC

-Copie de la carte d'immatriculation fiscale.

-OFFRE TECHNIQUE :

-le modèle de la déclaration à souscrire chargé daté et signature par le soumissionnaire

-le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite(lu et accepté).

-mémoire technique justificatif engagement des délais d'exécution et de réception.

-OFFRE FINANCIERE :

-la lettre de soumission chargé daté et signature par le soumissionnaire.

-le bordereau des prix unitaires chargé daté et signature par le soumissionnaire.

-le devis quantitatif et estimatif chargé daté et signature par le soumissionnaire.

Pour plus de détails soumissionnaire doit se référer au cahier de charge.

Les offres réglementaires seront déposées le 10ème jour de la 1ère date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et BOMOP de 08h00 du matin à 12h 00 après du siège L'ouverture des plis se tiendra le même jour à 14h00 dans le cas où l'ouverture et le dépôt des plis coïncide avec un jour férié celle-ci se tiendra le 1^{er} jour ouvrable après la date prévue, les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Cet avis est considéré comme invitation pour les soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

10E FICA :

Remise des prix aux lauréats et hommage à Moussa Haddad

Le film documentaire «143, rue du désert» du réalisateur algérien Hassen Ferhani et «The Tower (wardi)», une fiction du Norvégien Mats Grorud ont remporté les grands prix du jury en clôture jeudi à Alger de la compétition du 10e Festival international du cinéma d'Alger qui a rendu un hommage au réalisateur Moussa Haddad.

Les jurys des trois catégories compétitives à ce festival, dédié au film engagé, ont remis les distinctions aux lauréats lors d'une cérémonie marquée par un hommage appuyé à l'un des grands cinéastes algériens, Moussa Haddad, disparu en décembre dernier.

Un documentaire rétrospectif retraçant le parcours du réalisateur du film culte du cinéma algérien, «Les vacances de l'inspecteur Tahar», et sa riche filmographie, a été projeté en présence des membres de la famille de Moussa Haddad (1937-2019).

Le jury de la catégorie documentaires, présidé par le cinéaste Saâd Khari, a attribué son Grand prix à «143, rue du désert», un long métrage de 100 minutes qui s'intéresse à la femme algérienne à travers un portrait de Malika, gérante d'un petit commerce dans le désert algérien. «A l'envers de l'histoire» documentaire de la Serbe Mila Turajlic, a remporté le Prix spécial du jury, alors que «Sur les traces de Mamani Abdoulaye» de la réalisatrice ni-

gérienne Amina Abdoulaye Mamani s'est vu attribué une «mention spéciale». Le Grand prix de la catégorie longs métrages de fiction est revenu à «Wardi» (The Tower), un film d'animation (coproduit par la Norvège et la Palestine), qui raconte l'histoire d'une famille de réfugiés palestiniens au Liban.

Concernant les courts métrages, autre catégorie compétitive de ce 10e Fica, le jury présidé par l'actrice Mouni Bouallam, a attribué son Grand prix à «Facing Mecca» du réalisateur suisse Jan-Eric Mack. Le jury a également décerné des mentions d'encouragement aux films algériens «Felfel Lahmar» de Saâdia Gacem, Hadi Hiya de Youcef Mahsas ainsi qu'une mention spéciale à «Une histoire dans ma peau» de Yanis Kheloufi.

Pour sa part, le public a plébiscité «Paysages d'automne», une fiction de Merzak Al-louache, «La Bolduc» du Canadien François Bouvier, «Sotra» d'Abdellah Aggoune, «La



fausse saison» de Menad Embarek et encore «143, rue du désert», primé également de la «Médaille Ghandi», une distinction décernée par le Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (Cic).

A l'issue de la remise des prix, un documentaire «Inocencia» du réalisateur cubain Alejandro Jil, a été projeté au public. D'une durée de 78 mn, «Inocencia» revient sur l'exécution des huit étudiants en

médecine, événement douloureux survenu à La Havane en 1871. Les projections hors compétition se poursuivent vendredi et samedi avec à l'affiche «Les enfumades du Dahra» et «André Ravéreau et l'Algérie: Et le site créa la ville», un documentaire consacré à l'architecte français qui a passé une grande partie de sa vie en Algérie. Ouvert le 7 novembre dernier, le 10e Fica a mis en compétition dix-huit films entre documentaires et fictions.

Le 10e Festival international de danse contemporaine prend fin à Alger

Le 10e Festival international de danse contemporaine a pris fin mercredi soir à Alger, dans une ambiance de grands soirs, avec les prestations d'Algérie, du Mali, de Russie, invité d'honneur du festival et celle réalisée en master class avec une centaine d'étudiants algériens, devant un public relativement nombreux. La clôture du 10e Festival international de danse contemporaine a été marquée par les prestations algériennes, animées par le trio de la Compagnie «Kynsha» de Annaba et la centaine d'étudiants en master class, qui, avec les autres performances algériennes présentées durant le festival, dénotent de l'existence d'un creuset de jeunes chorégraphes et danseurs au grand potentiel créatif, promis à de belles carrières.

«Qui sommes-nous ?», intitulé de la performance, qualifiée unanimement de «remarquable», que le trio annabi de la Compagnie «Kynsha», composée des jeunes, Amine Kiniouar, (auteur, chorégraphe et metteur en scène), Sana Chami et Baligh Ayad, a présenté, traitant des méfaits du système dans ses pouvoirs à transformer les êtres en les montant les uns contre les autres.

Dans la grâce du mouvement et la beauté du geste, la trame du spectacle a été déroulée en ellipses, depuis l'âge innocent de l'enfance où les trois danseurs exécutent de belles figures esthétiques évoquant, le bonheur d'être ensemble dans l'insouciance et l'impunité, jusqu'au moment des premières amours, violemment interrompues et réprimées par les regards obliques

d'une société devenue intolérante et fanatique. Spectacle visuel hautement esthétique et d'une grande maîtrise technique, «Qui sommes-nous ?», a été longtempes applaudi par le public, provoquant l'euphorie dans la salle.

Issus des master class -qui, selon les organisateurs, ont «débuté dès le 5 novembre dernier-, la centaine d'étudiants des écoles, instituts et compagnies privées de toutes les régions d'Algérie, intervenant à l'issue de la soirée, ont montré de grandes capacités à laisser leurs corps dire ses propres vérités, à travers le spectacle «Il faut danser», conçu et mis en scène par le chorégraphe malien Aly Karembe.

Travaillant sur des figures esthétiques compartimentées, le metteur en scène a réussi à créer une fresque harmonieuse, où chaque groupe exécutait sa propre chorégraphie, exprimant le bien-être par des cris de joie, pour former ensuite, une seule masse, guidée par la flûte de Chek Djalou, dans le rôle du griot, sous les applaudissements d'un public conquis. Par ailleurs, les organisateurs du 10e Festival international de danse contemporaine ont rendu hommage à de grandes figures du 6e Art, la regrettée Zahra Benrobai, Ahmed Sellali, Abdelhamid Agabi, Fatma Zohra Benalia et Riad Berroual, notamment.

La commissaire du festival, Fatma Zohra Namous Senouci, annonçant au public que le Mali sera l'invité d'honneur de la 11e édition, a confié à l'APS que celle-ci «aura lieu en 2020 à Oran», affirmation

confirmée par le directeur du Théâtre régional d'Oran, Mourad Senoussi. Auparavant, la Compagnie malienne «Karembe Studio», reconnue comme institution de la danse contemporaine africaine, et évrant depuis sa création en 2000, à la promotion de la culture africaine, a répercuté sur la scène artistique, à travers son spectacle, «Les sorciers», la tradition ancestrale, dans une conception de la danse contemporaine franchement inspirée de la culture et danses populaires maliennes.

La troupe russe «Raketa» a, de son côté, présenté en quatre parties, «Tableaux russes», une performance évoquant, la relation entre l'homme et la femme, le respect du pain et de la terre, la nécessité de s'aimer et la splendeur du printemps. En présence de hauts responsables du ministère de la Culture, de l'expertise internationale à l'Organisation pour l'Education, la Science et la Culture des Nations unies (Unesco), Christine Merkel, et des représentants des missions diplomatiques accréditées à Alger, celles de la Russie, invité d'honneur, et du Mali notamment, l'assistance a apprécié de belles poésies en mouvement, savourant chaque moment de la soirée dans l'allégresse et la volupté.

Outre les troupes algériennes, des ensembles de Russie, Mali, Hongrie, Egypte, Maroc, Tunisie, France, Espagne, Portugal, Syrie et Ukraine, ont animé le 10e Festival culturel international de la danse contemporaine d'Alger, organisé à l'Opéra d'Alger du 9 au 13 novembre, sous l'égide du ministère de la Culture.

MUSIQUE

Le Jazz Manouche à l'honneur à la 2e soirée du Dimajazz 2019

Le quartet Ecce a offert dans la soirée de mercredi à jeudi un somptueux moment de jazz manouche au public Constantinois, qui fidèle à ses habitudes, a afflué en nombre au théâtre régional Mohamed-Tahar Fergani, lors de la deuxième soirée de la 16e édition du festival international de jazz Dimajazz.

Programmé en première partie de soirée, le quatuor composé des guitaristes Benoît Convert et Yannick Alcocer, du contrebassiste Sylvain Pourrat et le violoniste Remi Crambes, ont ébloui l'assistance en insufflant un vent de modernité sur l'héritage manouche. Avec un répertoire faisant la part belle à des grands noms du Jazz tels que Django Reinhardt, George Gershwin ou encore Miles Davis, ce quartet a revisité à la sauce gypsy les grands classiques que sont «coquette», «belleville», «Oh lady be good», «I got a rhythm» ou «Sweet georgio brown», pour laisser apprécier une musique complètement originale, marquée par une ligne mélodique moderne, une section rythmique raffinée et un violon bien soigné.

Prenant beaucoup de plaisir à jouer ensemble, les 4 musiciens lyonnais à la virtuosité épataante et aux improvisations enivrantes ont été longuement ovationnés par le public à l'issue de leur partition.

La magie du spectacle a continué à opérer avec l'artiste franco-togolais AyiTé qui a pris le relais pour transporter le public vers un univers musical placé au carrefour de l'Afrique et de l'occident. Pendant plus d'une heure et demie, AyiTé de son vrai nom Olivier Ajavon a littéralement enflammé le théâtre de Constantine au son de mélodies mêlant habilement les couleurs d'une enfance africaine et les accents plus occidentaux inspirés par sa vie de jeune adulte. Débordant d'énergie, le chanteur et ses compagnons de scène ont conjugué les styles musicaux pour présenter une dizaine de morceaux tirés de son album «Togoville». La seizième édition du festival international du jazz, Dimajazz, se poursuivra jusqu'au 16 novembre avec un menu très prometteur qui propose, entre autres, le projet «Reflejos con Barry» avec Lukas Schiemer et Beate Reiermann, deux figures incontournables de la scène de jazz viennoise, le duo «Duoud», ½ Grooz « et le Wonder Collective - Tribute to Stevie Wonder (WOCO), qui rendra hommage à l'œuvre de la légende de la Soul : Stevie Wonder.

PHOTOGRAPHIE

Salon national de la photographie à Sétif, 100 clichés pour immortaliser la beauté de l'Algérie

Cent (100) photographies dédiées à la beauté de l'Algérie sont exposées depuis jeudi à la maison de la culture Houari Boumediène de Sétif à l'occasion de la 1ère édition du salon national de la photographie d'art à Sétif. Placée sous le slogan «mon pays, patrimoine et tourisme», cette manifestation de trois jours réunit les œuvres de

32 photographes de plusieurs wilayas qui ont réussi à captiver l'attention de nombreux visiteurs.

Mourad Amraoui d'Oum El Bouaghi participe avec deux photos sur des spectacles de fantasia où les chevaux et les salves de baroub sont porteurs, assure l'artiste, d'une profonde symbolique dont les racines plon-

gent dans l'histoire lointaine de la société. Les photos présentées évoquent divers thèmes dont les paysages naturels,

les sites historiques et touristiques et les métiers artisanaux. L'organisation du salon s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 65ème anniversaire du déclenchement de la révolution et vise à favoriser les

échanges entre artistes photographes, a indiqué le directeur de la maison de la culture, Moubarek M'barikia. Des ateliers de formation, une conférence sur la photographie et la législation et des visites à des sites historiques de Sétif figurent au programme de la manifestation.

JM ORAN-2021 : Le calendrier des compétitions bientôt arrêté

Le calendrier final des compétitions entrant dans le cadre de la 19^e édition des Jeux méditerranéens (JM) qu'abritera Oran en 2021 sera fixé début décembre prochain, a-t-on appris du comité local d'organisation de cet événement.

Un calendrier «brouillon» est déjà établi par la commission des sports relevant du comité d'organisation local.

Il sera soumis pour approbation à la commission de coordination du Comité international des jeux méditerranéens (CIJM), attendue à Oran le 2 décembre dans une nouvelle visite comptant pour les préparatifs des JM, précise-t-on de même source. Vingt-quatre sports sont retenus dans le programme du rendez-vous méditerranéen à Oran, du 25 juin au 5 juillet 2021, avait annoncé le président de CIJM, le Français Bernard Amslam, lors d'une conférence de presse tenue à Oran en juillet dernier.

Cette liste a été arrêtée après avoir «éliminé» quelques sports proposés précédemment par le comité d'organisation local, avait souligné ce responsable.

«Certains sports relevant des Jeux de plage, à l'image du beach-volley et de l'aviron, ont été supprimés du programme initial des Jeux. En revanche, nous avons donné notre feu vert pour la tenue d'autres sports proposés, comme la rafla, les sports équestres, le basket-ball 3x3, ainsi que certaines disciplines en athlétisme», a-t-il déclaré. La prochaine visite de la commission de coordination à Oran coïncidera aussi avec la tenue de la première réunion du conseil exécutif du CIJM que préside l'Algérien Amar Addadi dans la capitale de l'Ouest du pays, rappelle-t-on.

Voici par ailleurs la liste des sports inscrits pour les JM-2021 : Athlétisme, Badminton, Basket-ball (3x3), Rafla, Boxe (hommes), Cyclisme, Escrime, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Handball, Judo, Karaté-do, Luttes associées, Natation, Sports équestres, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, Tir, Tir à l'arc, Voile, Volleyball et Water-polo.

CYCLISME/ TOUR DES AÉROPORTS DE TUNISIE (3^E ÉTAPE) : L'Algérien Oussama Cheblaoui vainqueur

L'Algérien Oussama Cheblaoui s'est adjugé la troisième étape du Tour cycliste international des Aéroports de Tunisie, disputée jeudi entre Gafsa et Tozeur sur une distance de 104 km.

L'Algérien du GS Pétroliers a franchi la ligne d'arrivée dans un temps de 2h31:37, devant ses coéquipiers de la sélection nationale, Sahiri Ayoub et du GS Pétroliers, Lallouchi Ismail, crédités du même temps.

L'Algérien Hamza Yacine a conservé son maillot jaune de leader au classement général individuel, avec un temps de 9h18:20, devant ses coéquipiers du GS Pétroliers, Lallouchi Ismail (9h21:01) et Benyoucef Abdallah (9h21:29).

Il a également gardé son maillot vert du meilleur sprinteur avec un total de 70 points, devant ses deux coéquipiers du GSP, Lallouchi Ismail (50 pts) et Oussama Cheblaoui (47 pts).

Au classement général par équipes, le GS Pétroliers occupe la première place avec un temps de 27h57:22, devant l'équipe nationale de Tunisie (28h10:53) et l'équipe nationale de Libye (28h21:44).

Vendredi, la quatrième étape du Tour cycliste international des Aéroports mènera le peloton de Tozeur à Douz. Six cyclistes algériens juniors prennent part au tour international cycliste des aéroports, organisé en cinq étapes du 12 au 17 novembre à Tunis. Organisée par l'Office tunisien de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), cette compétition enregistre la participation de neuf pays, à savoir la Tunisie, la France, l'Algérie, la Libye, le Maroc, Malte, l'Égypte, le Canada et l'Arabie saoudite.

APS

HANDBALL: Le manque criant de salles freine la réhabilitation de la petite balle oranaise

Les efforts consentis ici et là par les amoureux du handball à Oran pour relancer cette discipline, en déclin dans cette ville depuis plusieurs années, sont confrontés à de multiples obstacles dont le manque criant d'infrastructures sportives.

Le constat est fait par plusieurs techniciens et responsables, à leur tête le directeur technique de la Ligue régionale oranaise, Bouziane Bensaâda qui, dans une déclaration à l'APS, n'a pas manqué de tirer la sonnette d'alarme.

«Au niveau de la Ligue oranaise, nous trouvons du mal chaque semaine à domicilier les rencontres des championnats que nous gérons, en raison du manque sensible de salles.

Très souvent, ce sont les équipes des catégories jeunes qui en font les frais», déplore ce responsable.

En fait, cette situation s'est empirée depuis la fermeture du Palais des sports Hammou-Butlelis, qui subit des travaux de réhabilitation en prévision des Jeux méditerranéens, prévus à Oran lors de l'été 2021.

Du coup, toutes les compétitions de handball au niveau d'Oran sont concentrées au niveau de la salle omnisports Akid-Lotfi, qui fait face tout simplement à une véritable surcharge.

«A la Ligue régionale oranaise, nous faisons de notre mieux pour assurer une programmation rationnelle de la compétition, sauf que ce n'est pas chose facile car on doit, à chaque fois, prendre en compte aussi la programmation des matchs des divisions gérées par la Fédération algérienne de la discipline», a encore expliqué le directeur technique régionale.

Cet handicap est également soulevé par le directeur de la salle omnisports Akid-Lotfi, Sid-Ahmed Djendara. Ce dernier est contraint de faire toute une gymnastique pour répondre aux exigences des clubs ora-



mais en matière de compétition et aussi de préparation. «Ils sont pas mois de six clubs oranais domiciliés au niveau de la salle Akid-Lotfi avec tous leurs catégories dans les deux sexes, et ce, sans parler du grand nombre d'équipes qui nous sollicitent pour bénéficier de créneaux d'entraînement dans notre salle», s'est plaint Djendara, également président du CHT Oran, club auteur d'une quatrième accession de suite, cette fois-ci en Nationale 1. Néanmoins, le problème se pose avec moins d'acuité pour les clubs des banlieues d'Oran, à l'image du MC Oued Tlélat, nouveau promu en Excellence, s'est réjoui son président Abdelhak Zmail.

En attendant les nouvelles salles

Ce n'est pas le cas pour l'autre représentant oranais en Excellence, l'ES Arzew, dont la salle est fermée depuis huit mois pour travaux, ce qui l'a contraint à élire domicile dans la localité voisine de Gdyl.

«La fermeture prolongée de la salle omnisports d'Arzew s'est répercutée négati-

vement sur nos résultats.

La saison passée, nous avons failli rétrograder en Nationale 1, alors que pour la nouvelle saison, nous avons jusque-là perdu tous nos matchs, au nombre de quatre», a regretté le président du club de la ville pétrochimique, Amine Benmoussa. Evidemment, un tel obstacle de taille influe négativement sur les clubs formateurs, et l'ESA en est un. Son président affirme à ce propos que les joueurs de ses catégories jeunes, dont le nombre dépasse les 200 handballeurs, recourent souvent à des terrains vagues pour s'entraîner, «ce qui n'est pas fait bien sûr pour assurer leur épanouissement», a-t-il dit.

Cette mésaventure est également vécue par d'autres clubs oranais qui font de la formation leur crédo.

L'AS Castors, présidé par l'ancienne figure légendaire de la petite balle algérienne, Abdelkrim Bendjemil, en est l'exemple.

«Nos joueuses de l'équipe seniors dames par exemple travaillent dans des conditions lamentables. Elles sont souvent obligées de s'entraîner sur des terrains

vagues. Ca devient très difficile pour elles lorsqu'elles s'adonnent à des séances d'entraînement nocturnes et surtout quand il pleut», s'insurge l'ex-entraîneur de la sélection nationale féminine.

Il s'agit là de l'un des facteurs ayant causé à Oran son absence totale du Championnat Excellence des dames, puisqu'aucune équipe de la capitale de l'Ouest ne sera au départ du nouvel exercice, dont le coup d'envoi sera donné le 22 novembre avec la participation de 12 formations réparties en deux groupes.

Le problème des salles sportives à Oran devrait connaître son dénouement en 2021, avec la réouverture du Palais des sports et l'inauguration de la salle omnisports du nouveau complexe olympique en cours de réalisation à Bir El-Djir (Est d'Oran).

Ces deux infrastructures sont programmées pour abriter des compétitions des Jeux méditerranéens de 2021. En attendant, les handballeurs oranais continuent de prendre leur mal en patience, tout en tentant de «limiter les dégâts».

PARA-ATHLÉTISME/MONDIAUX-2019 (200M T51): Médaille de bronze pour l'Algérien Berrahal

L'Algérien Mohamed Berrahal a sauvé sa participation aux Championnats du monde-2019 de para-athlétisme à Dubaï, en décrochant la médaille de bronze de l'épreuve du 200m, classe T51, lors de la finale disputée mercredi en soirée.

Berrahal a terminé la course en 40.70, améliorant du coup son record d'Afrique, devant le redoutable Mexicain Navarro Sanchez (40.78). Le podium a été complété par le nouveau champion du monde de la distance, le Belge Peter Genyn (37.90) et le Finlandais Toni Piispanen (38.32).

Tout heureux de sa consécration, Berrahal a remercié ceux qui ont cru en lui, après son échec lors de la finale du 100m, où il avait été disqualifié, après avoir franchi la ligne d'arrivée en 5^e position.

«Que c'était difficile pour moi. Avant le départ, j'ai senti une pression énorme. Je ne sais pas d'où j'ai trouvé les ressources nécessaires pour revenir

dans la course et prendre, in extremis, cette médaille de bronze, sauvant ma participation aux Mondiaux de Dubaï», a indiqué Berrahal, contacté par l'APS. Son entraîneur Abdelhak Kassouri a été, peut-être, le plus heureux de tous, affirmant qu'il avait toujours confiance en son athlète : «Peut-être j'étais plus stressé que Mohamed, mais comme je connais la valeur de l'athlète, j'avais confiance en lui et je savais que quelque part, il allait réaliser une bonne performance».

Avant lui, quatre autres nouvelles médailles allaient améliorer la moisson algérienne grâce, tout d'abord, au lancer de poids, classe T56/57 avec Nassima Saïfi (argent) et Safia Djelal (bronze).

Leurs compatriotes Lahouari Bahla (argent) et Mohamed Hamchi (bronze) ont en fait de même au lancer de poids F32. L'Algérie occupe donc la 15^e position au tableau des médailles, avant la 8^e et avant-dernière

journée jeudi, avec un total de 14 breloques (2 or, 6 argent et 6 bronze) dans un classement dominé toujours par la Chine et ses 52 médailles dont 23 en or.

Jeudi, l'athlète Sid Ali Bouzourine s'est classé 8^e et dernier en finale du 400m, classe T36, avec un chrono de 1:01.87, alors que l'Australien James Turner, vainqueur en 51.71, a détrôné le Russe Evgenii Shvetsov, 2^e (53.18), de son titre mondial et record du monde. La médaille de bronze est revenue à William Stedman (Nouvelle-Zélande) en 54.28. Au programme des épreuves de jeudi également, la participation de Kamel Kardjena à la finale du lancer de poids (F33). Plus de 1.400 athlètes issus de 120 pays, dont 22 Algériens, prennent part au rendez-vous de Dubaï, qualificatif aux Jeux Paralympiques de Tokyo-2020.

L'objectif de la participation algérienne est de revenir avec 18 médailles dont deux en or.

QUALIFICATIONS CAN-2021 (GR. H - 1^{RE} JOURNÉE) ALGÉRIE - ZAMBIE 5-0 : Les Verts déroulent et démarrent du bon pied

Pour son premier match officiel depuis sa consécration à la CAN-2019 en Egypte, l'équipe algérienne de football s'est baladée jeudi soir, en écrasant son homologue zambienne (5-0), au stade Mustapha-Tchaker de Blida, pour le compte de la 1^{re} journée (Gr.H) des qualifications de la CAN-2021 au Cameroun.



Comme il fallait s'y attendre, les Verts ont démarré la rencontre avec des intentions offensives, pour se mettre à l'abri. En face, la Zambie a bien défendu, tout en se projetant rapidement vers l'avant, ce qui n'a pas facilité la tâche aux coéquipiers du capitaine Riyad Mahrez. Le compartiment offensif algérien, trop brouillon, n'a pas trouvé la faille, puisque qu'aucune action notable n'a été enregistrée à la demi-heure de jeu.

Durant le dernier quart d'heure, les Verts ont poussé jusqu'à sauter le verrou adverse. Il a fallu attendre la 42^e minute pour assister à la première action franche des Algériens. Le tir de Mahrez est

dévié en corner par le portier des «Chipolopolo» Toaster Nsabata. Belaïli exécute le corner, Bensebaini reprend de la tête (43^e) et ouvre logiquement le score juste avant la pause. Après la pause, la réaction des Zambiens n'a pas été au rendez-vous, ce qui a permis aux Algériens de dérouler et surtout confirmer par la plus belle des manières leur statut de champion d'Afrique. Belaïli, l'un des meilleurs joueurs côté algérien, a réussi à pointer le capitaine zambien Kabaso Chongo à concéder le penalty après une faute évitée en pleine surface de réparation. L'attaquant Baghdad Bounedjah s'est chargé d'exécuter la sen-

tence avec brio (68^e). Quelques minutes plus tard, ce «diable» de Belaïli enfonce la Zambie (75^e) d'un tir enveloppé en pleine lucarne, sur une passe lumineuse de Youcef Atal. Deux buts coup sur coup qui ont mis les Verts à l'abri d'un éventuel retour des Zambiens, loin de constituer une véritable menace pour les champions d'Afrique, qui entament admirablement la campagne qualificative.

Le fait marquant de cette rencontre est le retour de l'attaquant Hilal Soudani, loin des Verts depuis plus d'une année suite à une blessure au genou. Le joueur de l'Olympiakos (Div.1 grecque) a remplacé Belaïli (80^e),

avant de signer de son empreinte son «come-back» en marquant le 4^e but (85^e) et porter à 23 buts son compte avec les Verts. Bounedjah a resurgi en fin de match (89^e) pour clôturer le festival offensif et signer le doublé. L'équipe d'Algérie, qui aligne par l'occasion une 17^e victoire sans défaite, tentera de confirmer sa très bonne santé, lundi prochain à Gaborone face au Botswana, à l'occasion de la 2^e journée. Dans l'autre match de cette journée inaugurale (groupe H), le Zimbabwe accueillera vendredi au stade de Harare (1800, locales) le Botswana, dirigé sur le banc par le technicien algérien Adel Amrouche.

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL/ CLASSEMENT HISTORIQUE DES BUTEURS : Soudani revient à deux buts de Menad

L'attaquant Hilal Soudani, auteur jeudi soir de son 23^e but avec l'équipe nationale de football, lors de la large victoire décrochée à Blida face à la Zambie (5-0) en ouverture des qualifications de la CAN-2021, a conforté sa sixième place au classement historique des buteurs des "Verts", et revient à deux unités de Djamel Menad (5^e, 25 buts).

Ayant signé son retour chez les "Verts" après plus d'une année d'absence pour cause de blessure au genou, l'enfant de Chlef s'est mis à l'évidence peu après son entrée en cours de jeu (81), en marquant le quatrième but (85^e). "Ce but est venu au bon moment pour moi après une longue absence. Le plus important est la victoire. Je tâcherai de donner le meilleur de moi-même à l'avenir", a réagi le sociétaire de l'Olympiakos (Div.1 grecque) à l'issue de la partie. De son côté, le sélectionneur national Djamel Belmadi s'est réjoui de pouvoir disposer d'un atout offensif supplémentaire. "Le



retour de Soudani, m'a fait vraiment plaisir, je sais qu'il a travaillé dur pour revenir, il a fait preuve de beaucoup d'abnégation d'autant plus qu'avec une blessure du ligament croisé, ce n'était pas évident de revenir au plus haut niveau, ça prouve sa force de caractère, il faut lui tirer un grand chapeau. J'avais ce sentiment qu'il pouvait marquer. Il méritait de jouer. Avec la présence

sur le banc de Slimani et Delort, Hamdollah, j'ai l'embarras du choix en attaque". Soudani, qui semble retrouver son niveau initial, peut largement dépasser Menad au classement, et même prétendre à rejoindre le podium composée d'Abdelhafid Tafsaout (36 buts), l'actuel meilleur buteur en activité Islam Slimani (30 buts), et Rabah Madjer (28 buts).

Déclarations

► Djamel Belmadi (sélectionneur/ Algérie) : «Je suis très content de cette victoire, qui nous permet d'engranger nos trois premiers points dans ces qualifications. Après une première période où il y avait eu quelques déchets face à une équipe zambienne qui a bien défendu, j'ai dit aux joueurs à la pause de prendre tout leur temps de bien développer nos actions, qu'il fallait une certaine patience. Les choses ont été rectifiées par la suite. Concernant le retour de Soudani, ça m'a fait vraiment plaisir, je sais qu'il a travaillé dur pour revenir, il a fait preuve de beaucoup d'abnégation d'autant plus qu'avec une blessure du ligament croisé, ce n'était pas évident de revenir au plus haut niveau, ça prouve sa force de caractère, il faut lui tirer un grand chapeau. J'avais ce sentiment qu'il pouvait marquer. Il méritait de jouer. Avec la présence de Slimani et Delort, Hamdollah, j'ai l'embarras du choix en attaque. A moi de faire les choix. Je salue les joueurs d'avoir battu le record d'invincibilité (17 matchs), à vrai dire je ne focalisais pas dessus, j'espère que les générations futures parviendront à battre notre record. Pour le prochain match face au Botswana, nous allons bien évidemment l'aborder avec la ferme intention de gagner, tout en respectant l'adversaire (...). Une partie de la délégation se trouve déjà sur place, on m'a certifié que la pelouse est pratiquement jouable. Nous devons s'adapter à cette situation pour décrocher la victoire».

► Aggrey Chiyangi (sélectionneur/ Zambie) : «Le football est ainsi fait. Nous sommes venus avec l'intention de revenir avec un bon résultat, mais ça n'a pas été le cas. Après le premier but encaissé, notre objectif était d'égaliser. Le deuxième but nous a complètement déstabilisés, et nous a empêché de revenir dans le match. C'est notre premier match des qualifications, nous devons tirer les enseignements en vue du reste du parcours».

► Youcef Belaïli (milieu offensif/ Algérie) : «Nous avons réalisé un gros match. C'est une victoire amplement méritée, réalisée grâce aux efforts des joueurs, staffs technique et médical. Je remercie les supporters d'avoir bravé la pluie et les conditions climatiques difficiles pour venir nous encourager. Concernant mon but, j'ai mis le ballon là où il fallait le mettre».

► Ramy Bensebaini (défenseur/ Algérie) : «C'est toujours important de gagner le premier match des qualifications. Contrairement à ce pensent certains, la rencontre n'était pas facile. Après la pause, nous avons appliqué les consignes du coach, chose qui nous a permis de dérouler. Sur le plan personnel, ça fait toujours plaisir de marquer avec l'équipe nationale, mais c'est la victoire qui importe le plus. Nous avons un statut de champion d'Afrique à défendre, nous sommes devenus une équipe difficile à battre, j'espère que nous poursuivons dans cette dynamique».

► Baghdad Bounedjah (attaquant/ Algérie) : «La défense de notre titre continental a débuté idéalement avec cette belle victoire face à la Zambie. C'est une nouvelle page qui s'ouvre. En première période, nous avons éprouvé des difficultés à développer notre jeu, en raison notamment des rafales de vent, cela ne nous a pas empêché d'ouvrir le score. Ce succès nous permet déjà d'être en tête du groupe, et surtout aborder le prochain match en déplacement face au Botswana avec force et sérénité».

► Hilal Soudani (attaquant/ Algérie) : «Très heureux de retrouver l'équipe nationale. Ce but est venu au bon moment pour moi après une longue absence. Le plus important est la victoire. Je tâcherai de donner le meilleur de moi-même à l'avenir. Pour le match face au Botswana, nous allons jouer dans des conditions assez difficiles, mais nous ferons de notre mieux pour revenir avec un bon résultat de Gaborone».

► Maxime Spano-Rahou (défenseur/ Algérie) : «Je ressens beaucoup de bonheur à l'occasion de ma première convocation avec l'équipe d'Algérie, d'autant qu'il y avait au bout une belle victoire, décrochée avec l'art et la manière. Le déplacement au Botswana s'annonce compliqué, avec notamment plusieurs heures d'avion, ce n'est jamais facile de partir à l'aventure. Il faut s'attendre à tout, mais l'équipe va certainement répondre présente, l'état d'esprit est très bon au sein du groupe. Il n'y aura pas de raison pour ne pas revenir avec un résultat probant».

LIGUE 1 (MISE À JOUR/6E JOURNÉE): Le CRB et le MCA en quête de rachat devant leur public

Le CR Belouizdad et le MC Alger, co-leaders de la Ligue 1 de football, tenteront de renouer avec le succès, en accueillant respectivement l'ASO Chlef et le CA Bordj Bou Arréridj à l'occasion de la mise à jour de la 6e journée du championnat qui comprend trois matches prévus samedi et dimanche.

L'équipe de Belouizdad, qui affronte samedi (16h00) dans son jardin fétiche du 20-Août-1955 une formation chélifienne mal-classée (14e), visera coûte que coûte la victoire pour faire oublier à ses supporters sa première défaite de la saison, enregistrée le week-end dernier en déplacement face au CS Constantine (1-0).

Même objectif pour le Mouloudia d'Alger qui cherchera, dimanche au stade du 5-Juillet (18h45) face au CABBA, à se réconcilier avec son public, après son cuisant échec (3-0), le premier cette saison, enregistré «at home» devant la JS Kabylie.

La troisième rencontre de mise à jour de la 6e journée opposera la JS Saoura au MC Oran samedi (18h00) au stade du 20-Août de Béchar.

Ces deux équipes, qui partagent la 3e place au classement, ex aequo avec la JSK, essaieront chacune de réaliser un bon résultat pour ne pas se laisser distancer par les co-leaders qui comptent quatre points d'avance.

Le club de la Saoura, qui aura l'avantage de jouer devant son public, cherchera à confirmer son succès obtenu le week-end dernier face à l'US Biskra (2-1).

Le Mouloudia d'Oran, de son côté, voudra préserver sa dynamique de victoires après ses deux précédents succès de rang, en déplacement face au CABBA (2-1) et à domicile contre le NC Magra (1-0).

Après cette mise à jour du calendrier, il restera deux matches encore à apurer pour le compte de la Ligue 1, à savoir USM Alger-Paradou AC de la 6e journée et Paradou AC-USM Bel-Abbès de la 9e journée.

Ligue 1 (mise à jour / 6e journée): Le programme

Programme des matches en retard comptant pour la mise à jour de la 6e journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 de football, prévus samedi et dimanche :

Samedi 16 novembre :

Alger (20-Août) : CR Belouizdad - ASO Chlef (16h00)

Béchar : JS Saoura - MC Oran (18h00)

Dimanche 17 novembre :

Alger (5-Juillet) : MC Alger - CABBA Arréridj (18h45)

Déjà joués :

AS Ain M'lila - NC Magra 1-1

CS Constantine - NA Hussein-Dey 1-0

ES Sétif - US Biskra 2-0

USM Bel-Abbès - JS Kabylie 2-1

A programmer :

USM Alger - Paradou AC

Classement :	Pts	J
1). MC Alger	20	9
→). CR Belouizdad	20	9
3). MC Oran	16	9
→). JS Saoura	16	9
→). JS Kabylie	16	9
6). CS Constantine	15	10
7). AS Ain M'lila	14	10
→). USM Alger	14	9
9). CABBA Arréridj	12	9
10). NA Hussein-Dey	11	10
11). USM Bel-Abbès	10	9
→). ES Sétif	10	10
13). US Biskra	9	10
14). ASO Chlef	8	9
→). NC Magra	8	10
16). Paradou AC	7	8

APS

CAN-2021 (ÉLIMINATOIRES/GR H): BOTSWANA-ALGÉRIE (2E JOURNÉE): Riyad Mahrez absent du déplacement de Gaborone

Le capitaine de la sélection algérienne de football, Riyad Mahrez a été dispensé du déplacement de l'équipe à Gaborone, pour affronter le Botswana, dimanche pour le compte de la 2e journée, groupe H, des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2021), a déclaré le sélectionneur national, Djamel Belmadi, vendredi avant de s'envoler pour la capitale botswanaise.

« Un souci personnel nous a obligé de libérer Mahrez qui, malheureusement, ne sera pas du voyage pour Gaborone, et on le regrette », a indiqué Belmadi, lors d'une zone mixte organisée à l'aéroport Houari Boumediène avant le départ par vol spécial pour Gaborone, sans davantage de précisions.

A part, la défection de Mahrez, passeur décisif jeudi lors de la victoire sans appel face à la Zambie (5-0), tout le groupe en stage depuis plus d'une semaine était du voyage. Le climat à Gaborone connaît des températures changeantes, puisque mercredi il faisait 24 degrés avec un ressenti de 26 degrés, alors qu'il est prévu 33 degrés maximum vendredi, jour d'arrivée de l'équipe, et 36 degrés maxi-



mum lundi, jour du match. wana, 146e au dernier clas- vendredi à Harare, le Zim-
Rappelons que le Bots- sement de la Fifa, affronte babwe.

LIGUE 1 :

Sans président depuis 5 mois, le MC Oran dans l'impasse

Le MC Oran, club phare de la capitale de l'Ouest du pays, est toujours sans président depuis début juin dernier, au moment où cette formation de Ligue 1 fait l'objet de pression de la part de la Direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG) créée dernièrement par la Fédération algérienne de football (FAF).

Voilà déjà cinq mois que le Conseil d'administration de la Société sportive par actions (SSPA) du MCO ne parvient pas à élire un nouveau président en remplacement d'Ahmed Belhadj dit «Baba», contraint, le 3 juin dernier, de rendre le tablier après cinq années à la tête du club.

Son successeur, Nacereddine Karrouzene, désigné lors d'une assemblée générale de la SSPA/MCO, n'a tenu en place que l'espace de 48 heures, avant d'annoncer son départ prématuré.

Dans la foulée, les actionnaires de la SSPA, sur insistance de l'ex-wali, ont nommé l'ancien joueur de l'équipe, Si Tahar Cherif El Ouezzani, au poste de directeur général, lui confiant toutes les affaires du club avant de «s'éclipser».

Et même si Cherif El Ouezzani criait sur tous les toits que l'administration n'était pas son domaine et qu'il était plutôt revenu au club de ses premiers amours pour le servir sur le rectangle vert, il s'est retrouvé dans l'obligation d'exercer une fonction qu'il ne maîtrise pas.

Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, le champion d'Afrique avec la sélection algérienne en 1990 est depuis au four et au moulin.

Cependant, il commence à se rendre compte que le chemin est parsemé de beaucoup plus d'embûches que prévu.

En effet, outre la crise financière aiguë dans laquelle se débattent les «Hamraoua», le club fait l'objet de sérieuses menaces de la part de la DNCG, risquant tout simplement la défalcation de trois points. Pour cause.

Les documents comptables et administratifs exigés par cette instance dans

le cadre de sa mission de «recadrer» la gestion financière des clubs professionnels en Algérie, ne sont pas disponibles dans les bureaux de l'administration de la formation oranaise.

Le club sous l'épée de Damoclès

Pis, Cherif El Ouezzani et ses collaborateurs ne savent désormais plus sur quel pied danser, du moment que l'un des principaux documents exigés par la DNCG, à savoir les bilans comptables des précédents exercices, n'ont jamais été établis.

Les interminables conflits des actionnaires de la SSPA du MCO n'ayant pas permis la tenue d'assemblées générales pour l'adoption des bilans de l'ex-président Ahmed Belhadj.

Une situation inédite dans laquelle se trouve l'actuelle direction du club oranais dont l'ambiguïté ayant entouré sa gestion lors des dernières saisons fut l'une des causes ayant conduit à l'échec du processus de son affiliation à Hyproc, l'entreprise spécialisée dans le transport maritime des hydrocarbures de Sona-

trach. Hyproc avait, en janvier dernier, signé un protocole d'accord avec les actionnaires du MCO, devant conduire à l'achat par cette société de la majorité des actions de la SSPA du club, avant que le projet ne tombe à l'eau, rappelle-t-on. Face au danger qui guette le MCO, les espoirs sont à nouveau placés sur les autorités locales pour intervenir afin d'obliger les actionnaires de la SSPA à organiser leur AG pour, d'abord adopter les bilans des exercices passés et désigner ensuite un nouveau président, condition sine qua non pour sortir de l'impasse.

Ce fut là l'une des doléances transmises d'ailleurs par Cherif El Ouezzani au nouveau wali d'Oran lors d'une récente rencontre entre les deux hommes, soulignée-t-on du côté de la direction mouloudéenne. En attendant le déblocage de la situation, les «Rouge et Blanc» tiennent plus ou moins bon sur le plan des résultats techniques, comme l'atteste la troisième position qu'ils occupent au classement avant d'affronter la JS Saoura, samedi, dans le cadre de la mise à jour du championnat.

2 émissaires de la FAF à Gaborone

La Fédération algérienne de football (FAF) a dépêché deux émissaires à Gaborone pour préparer la rencontre Botswana-Algérie comptant pour la 2e journée des éliminatoires de la CAN-2021, a indiqué jeudi l'instance.

Les deux représentants de la FAF sont Belyacine Brahim (coordinateur de l'équipe nationale) et Ouznali Youcef (Directeur du Centre technique de Sidi-Moussa et docteur vétérinaire de l'équipe nationale).

Les préparatifs vont bon train et toutes les conditions ont été réunies pour accueillir la sélection nationale, que ce soit au niveau de l'hébergement ou au niveau du stade, théâtre du match de lundi, souligne la même source.

Le départ de la délégation algérienne à destination de Gaborone, par avion spécial affrété par la compagnie nationale Air Algérie, est prévu demain vendredi à partir de 10h00 de l'aéroport international Houari-Boumediène.

Le climat à Gaborone connaît des températures changeantes, puisque mercredi il faisait 24 degrés avec un ressenti de 26 degrés, alors qu'il est prévu 33 degrés maximum vendredi, jour d'arrivée de l'équipe, et 36 degrés maximum lundi, jour du match. Avant de rallier Gaborone, les hommes de Djamel Belmadi affrontent jeudi soir (20h00) la Zambie au stade Mustapha-Tchaker de Blida pour le compte de la première journée des qualifications de la CAN-2021, groupe H. L'autre match du groupe mettra aux prises le Zimbabwe au Botswana, vendredi à Harare.

Jesus : "Tout faire pour rattraper Liverpool"

Présent en conférence de presse à la veille du match amical contre l'Argentine, l'attaquant brésilien Gabriel Jesus est revenu sur la situation de son club, Manchester City, actuellement quatrième de Premier League.



Le nouveau record de Ronaldo

Auteur d'un triplé contre la Lituanie (6-0) jeudi, l'attaquant de la Juventus Turin Cristiano Ronaldo (34 ans, 10 matchs et 5 buts en Serie A cette saison) a inscrit ses 96e, 97e et 98e buts avec l'équipe du Portugal, une performance rare au plus haut niveau. Mais fort de ces nouvelles réalisations, le Bianconero est surtout devenu le premier joueur à inscrire au moins 30 buts toutes compétitions confondues, pendant 13 années consécutives, donc depuis 2007. En 2019, l'ancien Madrilène a trouvé le chemin des filets à 19 reprises avec son club, et 13 fois en sélection, pour le moment.

Mandzukic a bien choisi Man Utd

Emballé à l'idée de rejoindre les Red Devils, mais également approché par le club chinois de Guangzhou R&F ou le Borussia Dortmund, le banni de la Juventus Turin Mario Mandzukic (33 ans) a bel et bien choisi Manchester United comme prochain club.

Preuve en est, le journal transalpin Tuttosport annonce ce vendredi que le Croate entend rejoindre l'Angleterre dès le mois de décembre, pour commencer à s'installer à Manchester et démarrer l'entraînement avec les pensionnaires d'Old Trafford. Ce dernier en aurait même averti ses dirigeants.

Aucun accord financier n'a encore été trouvé pour l'heure entre les deux clubs, mais l'ancien du Bayern Munich et de l'Atletico Madrid a lui fait son choix.



Le "bandit" Dembélé

Du côté du Borussia Dortmund, le départ mouvementé d'Ousmane Dembélé (22 ans, 4 matchs et 1 but en Liga cette saison) vers le FC Barcelone à l'été 2017 reste dans les fêtes. Malgré l'énorme plus-value enregistrée, pour un joueur acheté 15 millions d'euros et revendu 105 M€ (hors bonus) douze mois plus tard, les Marsupilax ne digèrent toujours pas la vente du Français. En témoignage les propos de l'ancien recruteur du club de la Ruhr, Sven Mislintat. "Je trouve incongru que le recrutement de Dembélé, qui a été une réussite sportive et financière, avec un bénéfice à trois chiffres, soit toujours commenté de manière négative. (...) Ousmane, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, est en quelque sorte un bandit. Si vous le maintenez et le soutenez, alors il fera tout pour gagner des matchs et Dortmund en a tiré profit. Mais d'un autre côté, s'il veut partir, alors il fait tout pour y parvenir", a lâché l'ex-employé des Jaune et Noir pour le quotidien Die Welt.

Pogba déjà en forme ?

Paul Pogba qui se remet d'une blessure à la cheville met les bouchées doubles. Manchester United et son manager Ole-Gunnar Solskjaer espèrent voir revenir l'international français pour le derby face à Manchester City.

Le derby mancunien entre City et United se déroulera le 7 décembre prochain. D'ici-là, Ole-Gunnar Solskjaer espère que Paul Pogba sera remis de sa blessure à la cheville. Selon le Sun, le milieu de terrain français doit reprendre l'entraînement la semaine prochaine. Il est prévu également qu'il participe à un match d'entraînement avec l'équipe réserve des Red Devils pour accélérer son retour au niveau physique.

Depuis un mois le joueur se préparer sous le soleil de Dubaï. Un source proche du club a déclaré au quotidien anglais : « Ole veut le réintroduire le plus vite possible dans le jeu. Il a gardé sa forme physique. Pour être honnête, il est toujours en pleine forme ». En attendant, l'international français fait toujours l'objet de rumeurs l'envoyant à la Juventus un jour, puis au Real Madrid le lendemain.



La Juventus suit de près Willian

En fin de contrat avec Chelsea, au mois de juin 2020, Willian pourrait être une des belles attractions de l'été prochain même s'il a reconnu il y a une semaine se sentir très heureux chez les Blues et attendre une prolongation de la part de ses dirigeants. Néanmoins, d'après les informations du Mirror, la Juventus serait très intéressée par l'international auverdois surtout à court zéro, spécialité de la Juve ces dernières saisons. Néanmoins, l'entraîneur actuel de Chelsea, Frank Lampard compte beaucoup sur Willian et aurait déjà demandé à ses dirigeants de faire le nécessaire pour pouvoir le conserver la saison prochaine.



Edité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction
Abdelmadjid TAREB

RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00»
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSIION :** S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

Vendredi 15 - Samedi 16 novembre 2019 / 18-19 Rabî al-awwal 1442 - N° 2366 - 7^e année

ALGÉRIE-SAHARA OCCIDENTAL

L'APN prend part à Paris, à la conférence parlementaire sur le Sahara Occidental

L'Assemblée populaire nationale (APN) prendra part, vendredi à Paris (France), aux travaux d'une conférence parlementaire sur le Sahara Occidental, a indiqué, jeudi, un communiqué de la chambre basse du Parlement. Initiée par le sénat français, avec le concours de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en France, la conférence portera sur «les dimensions juridiques et politiques de la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles», a précisé la même source. «L'APN sera représentée à cette conférence par le député Mohamed Moussaoudja en sa qualité de membre du groupe parlementaire d'amitié et de fraternité Algérie-Sahara Occidental, a conclu le communiqué.

APS

ALGÉRIE-PALESTINE-ISRAEL

L'Algérie condamne avec force «l'agression odieuse» perpétrée par l'occupation israélienne contre la bande de Ghaza

L'Algérie a condamné avec force «l'agression odieuse» de l'occupation israélienne contre la bande de Ghaza, laquelle a fait plusieurs victimes parmi les habitants de l'enclave palestinienne, réitérant sa pleine solidarité avec le peuple palestinien frère, a indiqué le porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères (MAE), Abdelaziz Benali Cherif.

« Nous condamnons avec force l'agression odieuse de l'occupation israélienne, laquelle a fait plusieurs martyrs et blessés parmi les habitants de la bande de Ghaza », a déclaré M. Benali Cherif. « Tout en dénonçant cette escalade dangereuse qui est une nouvelle viola-



tion commise par l'occupation israélienne des chartes

et lois internationales, nous réitérons notre entière

solidarité avec le peuple palestinien frère et appelons la Communauté internationale à une intervention urgente, en vue de mettre un terme à ces agressions criminelles répétées à l'encontre du peuple palestinien désarmé », a conclu M. Benali Cherif.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté dans la wilaya de Skikda

Un élément de soutien aux groupes terroristes a été arrêté, jeudi à El-Harrouche, dans la wilaya de Skikda, par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), indique vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). « Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, le 14 novembre 2019, un (01) élément de soutien aux groupes terroristes à El-Harrouche, wilaya de Skikda/5e RM», précise la même source. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP «ont arrêté, dans le

secteur opérationnel Bordj Badji Mokhtar/6e RM, cinq (05) individus et saisi deux (02) véhicules tout-terrain, un (01) groupe électrogène, un (01) marteau piqueur, quatre (04) téléphones portables ainsi que 850 litres de carburants». Dans le même contexte, des détachements de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont saisi trois (03) véhicules et 5946 litres de carburants à Souk-Ahras, Tébessa et El-Tarf/5e RM, et saisi 1500 cartouches à Oum El Bouaghi/5e RM». A M'sila/1ère RM, «trois (03) fusils artisanaux, 2,5 kilogrammes de poudre noire et 40 capsules ont été saisis», ajoute le communiqué du MDN.

ALGÉRIE-FRANCE

M. Boukadoum reçoit la députée française Marielle de Sarnez

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a reçu jeudi à Alger la présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, Mme Marielle de Sarnez. Les discussions ont porté sur les sujets ayant trait à la coopération bilatérale et les questions d'intérêt commun.



PUBLICITÉ

ΛΑΟ÷+ ✖.Π.Ι. ΡΡ÷Λ

Vivez la Musique avec MobSound

MobSound

Téléchargeable via

 Google play

Souscription gratuite au service MobSound jusqu'au 17 novembre.

www.mobilis.dz